

**PROCES - VERBAL 7/2024**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024**

**A LA SALLE PULLIERANE**

**SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
<b>Procès-verbal de la séance du 30 octobre 2024</b>	<b>2</b>
<b>1. Communications</b>	<b>2</b>
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.1 Représentations et invitations	3
1.1.2 Lettres et pétitions	4
1.1.3 Communications de la Municipalité	4
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	4
<b>2. Ordre du jour</b>	<b>5</b>
2.1 Préavis 23-2024 Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) - réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et de la partie Ouest de l'av. de Rochettaz - Approbation du projet et levée des oppositions.	5
2.2 Préavis 24-2024 Assainissement du bruit routier - Publication des décisions d'allègement conformément à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) - Périmètre hors « Poste - Samson-Reymondin » et hors « PP8 » - Levée des oppositions	31
2.3 Préavis 25-2024 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2024 – 2 <sup>ème</sup> série – Crédit demandé CHF 316'600.00	34

2.4	Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles Postulat 13 (2021-2026) de M. Guillaume Roy et consorts « La nouvelle rue de la poste : promouvoir le commerce et la convivialité »	27
2.5	Propositions individuelles	36
2.5.1	Réponse de la Municipalité à l'interpellation « Tâches du greffe municipal et répartition des tâches entre les scrutateurs et le greffe municipal » de Mme Karine Hirsch-Lorenz et consorts	36
2.5.2	Réponse de la Municipalité à l'interpellation « Pour de la transparence dans la situation du parascolaire à Pully » de Mme Karine Hirsch-Lorenz	37
2.6	Divers	41
2.6.1	Demande de la secrétaire pour la transmission des interventions écrites des conseillers pour le PV Francine Medana	41
2.6.2	Question sur la réouverture de la route de Chenaule Mme Géraldine Padez	41

**Le Président :**

J'espère que vous avez fait un bon trajet de retour pour celles et ceux qui sont allés assister à la conférence sur le PALM.

Merci à notre Municipal, Marc Zolliker, d'être intervenu à la conférence et d'avoir ainsi permis de faire rayonner Pully auprès de l'ensemble des acteurs et merci également aux conseillères et conseillers communaux et municipaux que j'ai peu croiser également du côté de Morges dans le cadre de cette conférence d'agglomération.

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, M. le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, je vous invite à prendre place et au nom du Bureau et de moi-même, et je vous souhaite une cordiale bienvenue pour ce troisième conseil de cette année politique 2024-25.

Vous pouvez dès maintenant vous connecter avec votre boîtier de vote, en cliquant deux fois sur la touche du milieu, vous verrez apparaître « Sign in ». Une fois la connexion faite, la lumière verte s'affichera.

**Excusés :**

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Yolanda Baez, Nathalie Bernheim, Valentine Cardis, Odile Cuénoud González, Alexandra Freise, Cynthia Früh, Karine Hirsch-Lorenz, M. Jérôme Gaudin.

**Retard :** Florence Steinhäuslin Jeanrenaud, Claudia Gämperle, Nicolas Leuba.

**Absents :** Sébastien Wolleb

Je demande à notre secrétaire, Francine Medana, de procéder à l'appel.

**Le Président :**

Nous sommes actuellement 89 présents, selon l'art. 59 de notre règlement, il nous faut la majorité absolue des membres du Conseil, c'est-à-dire 51 personnes au minimum et je constate avec grande satisfaction que le quorum est atteint.

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le vendredi 18 octobre 2024, soit largement dans le délai réglementaire de 3 semaines avant la présente séance selon l'art. 56 al. 2 de notre règlement.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment et j'invoque la bénédiction du Dieu sur nos travaux.

Je regarde en direction de la galerie, est-ce qu'il y aurait un représentant de la presse présent ce soir ? Oui, mais dans la salle, alors bienvenue, Monsieur, parmi nous et je vous remercie d'assister à la séance de notre Conseil communal et suivre nos débats.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public, que je remercie chaleureusement de l'intérêt porté à la vie de notre Commune, je constate qu'il y a du monde ce soir sur la galerie, un grand merci à vous d'être là.

Je salue également M. Le Syndic et la Municipalité, accompagnés des représentants de l'administration communale, que je remercie ici pour leur important engagement et qui soutiennent nos débats en coulisse.

Merci également à notre technicien, M. Dromelet, qui se trouve dans la régie, au-dessus du public et ainsi que notre huissier et à son assistant, MM. Clemente et da Silva, qui assurent le bon déroulement logistique dans cette salle.

**Le Président :**

J'en viens au procès-verbal de la séance du 30 octobre 2024. Il vous a été adressé par courriel le 16 novembre dernier et je remercie notre secrétaire, Francine Medana, pour son important travail de transcription.

Est-ce qu'un membre du Conseil aurait des remarques, des propositions de corrections ou des compléments à apporter ?

**Mme Barbara MALAUN demande la parole :**

C'est une toute petite erreur qui s'est glissée à la page 44. Je parle au nom de Karine Hirsch-Lorenz. Il est écrit : « Pompe froid », il s'agit en fait d'un pont de froid. Et cette erreur était aussi dans la réponse de M. Girardet. Merci beaucoup.

**Le Président :**

Merci, il sera procédé à la correction et espérons que ce soir il n'y aura pas de pont de froid dans la salle, étant donné les conditions météorologiques hivernales !

Est-ce que la parole est encore demandée au sujet de ce procès-verbal ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Comme la parole a été demandée, je vais vous demander de voter pour l'approbation du procès-verbal et vous propose de prendre vos cartons orange. Celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Le procès-verbal a été accepté par une très large majorité, moins une voix.

## **1. COMMUNICATIONS**

### **1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Notre bureau s'est réuni le 31 octobre 2024, soit le lendemain de notre précédente séance du conseil.

Il souhaite vous faire part de deux messages, relatif à la teneur d'échanges et de débats ayant eu lieu lors de notre dernier conseil.

Lors de la dernière séance du Conseil communal, une intervention concernant le vote électronique a laissé entendre que les personnes pour lesquelles le vote n'a pas fonctionné ou n'a pas été pris en compte, appartenaient au groupe demandant un référendum spontané. Le bureau et moi-même tenons à rappeler qu'il est légitime de questionner un système électronique et son fonctionnement, mais que nos scrutateurs et scrutatrices agissent en toute transparence et impartialité. De plus, ils sont issus de différents groupes politiques, tout comme le bureau qui représente les six partis politiques présents au sein de notre conseil.

Par la même occasion, la dernière séance du conseil a pu démontrer le bon fonctionnement du système de vote électronique, là aussi de manière claire et transparente. Nous restons néanmoins à l'écoute pour vos questions relatives au bon fonctionnement du vote électronique, de ses subtilités ou même des situations, des anomalies que vous pourriez être amenés à constater.

Pendant cette même séance du 30 septembre dernier, lors du traitement d'une interpellation, une réponse a été formulée sur un ton, ou plutôt sous une forme, qui a pu paraître moralisatrice à l'égard d'une conseillère communale. Le bureau tient à rappeler que les débats doivent se dérouler de manière courtoise et respectueuse, dans le respect mutuel de toutes et tous. Cette exigence de respect s'applique bien entendu dans tous les sens, dans toutes les positions des uns et des autres et pour l'ensemble des participants aux discussions présents dans cette salle et nous comptons sur vous pour maintenir ce respect.

### **1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

- Jeudi 7 novembre 2024 - Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

J'ai été invité à assister à cette séance, par le Président, M. Alex Boggio qui était venu assister à notre séance du 25 septembre ici sur la galerie. L'occasion pour moi de voir comment les séances du conseil se passent chez nos voisins, mais aussi de faire la connaissance de Mme Charlotte Matthis, Présidente du Conseil communal de Lutry et de MM. Robin Lemmel, Président du Conseil communal de Paudex et Julien Pittet, Président du Conseil communal de Moudon. Une occasion privilégiée pour tisser des liens avec des homologues voisins et aussi pour profiter pour une fois, d'être dans le public, observer, écouter, ça fait du bien !

- Jeudi 14 novembre - Délégation albanaise

Notre secrétaire, Francine Medana, et notre scrutatrice, Carine Domingos, et moi-même, avons eu le grand plaisir de recevoir une délégation venue d'Albanie, dans le cadre d'un programme conduit par Helvetas et par la Direction du développement et de la coopération de la Confédération helvétique et le bureau CSD sur la thématique des gouvernements locaux. L'Albanie est en pleine refonte de ses institutions politiques.

Ce fut l'occasion de présenter notre système politique, notre organisation et lever le voile sur une partie de nos institutions locales. Cet échange fut très riche et nous sommes heureux d'avoir pu partager avec cette délégation composée de plus de 30 personnes venant de villes et de localités de tailles diverses en Albanie.

L'occasion aussi de voir à quel point notre système suscite la curiosité et l'admiration. Nous avons eu l'occasion d'échanger sur de nombreuses questions, très techniques et venant de gens très intéressés et qui comme nous, font vivre la démocratie locale dans leur pays.

Je remercie d'administration pour m'avoir aidé et supporté dans l'organisation logistique de cette belle rencontre qui fait connaître notre Commune bien au-delà de nos frontières. En plus, il faisait beau, quand ils ont vu le panorama depuis la terrasse du Prieuré, ils ont pris des photos !

- Jeudi 14 novembre - ASEL - Sécurité EST Lausannois

J'ai pu participer à une séance du Conseil intercommunal de l'Association de communes Sécurité EST Lausannois.

Je souligne ici l'importance du travail réalisé par ce conseil et son comité de direction et j'en profite aussi pour remercier ici, les hommes et les femmes qui, au sein du corps de la Police de Sécurité Est lausannois, assurent notre sécurité 24h/24h et 7 jours sur 7.

- Samedi 16 novembre - Repas de soutien du Rink-Hockey

Ce repas s'est tenu le 16 novembre, je n'ai hélas pas pu y participer, ni un autre membre du bureau. Mais j'en profite pour saluer ici l'engagement de ce club sportif pour son action et pour tout ce qu'il apporte de positif à notre communauté.

• Dimanche 17 novembre - Assemblée paroissiale

J'ai eu le plaisir d'assister à l'Assemblée paroissiale de la paroisse de Pully-Paudex, ainsi qu'au culte du dimanche matin à l'Eglise du Prieuré.

Un grand merci à M. le Pasteur David Freymond, à toute l'équipe de la paroisse pour son accueil et la convivialité.

### **1.1.2 LETTRES ET PETITIONS**

Dans l'affaire du recours d'un citoyen relatif à la décision du Conseil communal de Pully du 8 mai 2023 adoptant le règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la parcelle 3036, nous avons reçu deux nouveaux courriers : un recours et un arrêt du 8 octobre 2024 de la 1ère Cour de droit public du Tribunal Fédéral que je peux vous résumer comme suit :

Le Tribunal fédéral a rejeté le recours de la personne en question contre l'arrêt du 19 août 2024 de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois. Celui-ci portait sur le refus de classer des arbres situés sur la parcelle n° 3026, qui devait être démolie dans le cadre d'un projet immobilier. Le Tribunal a estimé que la personne ne disposait pas d'un intérêt suffisant à recourir, car l'attachement sentimental aux lieux et le préjudice économique lié à son obligation de quitter la villa au 30 septembre 2024 ne suffisaient pas à justifier un intérêt digne de protection.

Signés par le juge et la greffière, le 8 octobre 2024, au nom du Droit public du Tribunal Fédéral suisse.

Les documents sont à disposition sur demande d'un conseiller ou d'une conseillère.

### **1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Vous avez trouvé sur vos tables les communications suivantes :

N° 09-2024

Développement d'une stratégie municipale pour le développement du réseau vivant à Pully

N° 10-2024 Boucllement du préavis 04-2020

Home-Ecole de Pully aux Mosses - Mises en conformité et rénovation

Je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a quelque chose à nos transmettre au sujet de ces communications. Ce n'est pas le cas.

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

### **1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS**

**Le Président :**

Nous n'avons pas reçu de postulat, de motion, ou d'interpellation.

## 2. ORDRE DU JOUR

### 2.1 Préavis 23-2024 **Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) - réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et de la partie Ouest de l'av. de Rochettaz. Approbation du projet et levée des oppositions**

#### **Le Président :**

J'invite M. Dimitri Simos, Président de la commission ad hoc, à venir présenter et commenter son rapport.

#### **M. Dimitri SIMOS :**

A titre de propos introductif, M. le Président, il ne vous aura pas échappé que la Commission d'urbanisme s'est également réunie pour examiner le préavis 23-2024 afin de présenter un rapport à l'attention de la Municipalité en vertu de l'art. 51 al. 2 lettre b du Règlement du Conseil communal.

La détermination des commissions se faisant par le Bureau et l'attribution de ce préavis à une commission ad hoc étant conforme à la pratique, rien ne remet en cause le travail de la commission ad hoc sur le préavis 23-2024. En revanche, il est vrai que la Commission d'urbanisme permet de mieux traiter ce genre de préavis d'importance, qui porte sur des années de travail, de compromis et de discussions. La Commission d'urbanisme reçoit tout au long de l'année les informations de base préalables et les commissaires sont impliqués sur la durée.

Je me joins donc à la suggestion de la Commission d'urbanisme, pour qu'à l'avenir, le Bureau du Conseil confie systématiquement tout objet relatif à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire communal à cette commission permanente afin qu'elle puisse rapporter au Conseil.

Sur le fond du préavis à présent, j'aimerais venir sur un constat qui a fait l'unanimité de la Commission et fera probablement l'unanimité de notre Conseil : la place de la Clergère n'a aucune qualité esthétique. Toutes celles et ceux qui veulent embellir notre ville et servir les habitants de Pully s'accorderont sur ce point.

Le préavis 23-2024 concerne le réaménagement complet de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et de la partie Ouest de l'av. de Rochettaz. Il a été découpé en 4 étapes chacune indépendante l'une de l'autre. Chaque partie d'aménagement a été conçue et réfléchie de manière à s'auto-suffire. Ainsi par exemple, le réaménagement de la place de la Clergère peut se faire sans la mise en double sens de l'av. du Tirage.

L'investissement, qui ne fait pas l'objet de ce préavis, est devisé à CHF 46 millions, dont 25,3 millions seront financés par des taxes affectées. Les nouveaux aménagements, financés par l'impôts, sont estimés à 20,7 millions, dont 5 millions seront payés par la Confédération à travers le PALM à la condition que les travaux démarrent en 2027. Sur les 8 ans de travaux planifiés aujourd'hui, cela correspond à CHF 2 millions par année investis dans les aménagements, soit 3% des investissements communaux annuels si l'on se réfère au Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2024 à 2028.

Le projet présenté à la commission ad hoc, souhaité par la population de Pully, n'a pas su convaincre la majorité des membres présents qui ont formulé des critiques sur le poids de l'investissement pour Pully et leur scepticisme vis-à-vis du projet de mobilité, notamment concernant la mise à double sens de l'avenue du Tirage.

La commission ad hoc a donc refusé à 5 voix contre 3 voix pour et une abstention, le préavis tel que présenté.

Mais alerte et souple, la Municipalité propose ce soir un amendement à son propre projet que ni la Commission ad hoc, ni la Commission d'urbanisme n'a pu examiner. Monsieur le Président, j'imagine qu'il faudra donc leur laisser la parole pour le présenter. Merci.

**Le Président :**

Le Bureau a également reçu un courriel de la part du président de la Commission de l'urbanisme, nous en prenons acte et nous aurons l'occasion, bien entendu, d'en discuter lors de la prochaine séance du Bureau.

Je me permets une information préliminaire sur la manière de procéder.

Nous aurons une intervention du président de la Commission d'urbanisme, qui nous donnera une information complémentaire.

Nous débattons ensuite sur l'entrée en matière, nous voterons sur l'entrée en matière, suivra discussion sur le fond du préavis, puis nous traiterons les oppositions et les observations avec une levée, une par une des oppositions et nous passerons au débat et au vote sur les amendements de la Municipalité, pour ensuite passer au vote sur les conclusions du préavis, amendées ou pas.

Est-ce que cette manière de procéder suscite une question, une remarque ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. Remo Kuonen, Président de la Commission d'urbanisme

**M. Remo KUONEN :**

Je prends la parole en tant que Président de la Commission d'urbanisme pour vous informer que comme l'a dit mon préopinant, selon l'art. 51 al. 2 lettre b du règlement du Conseil, la Commission d'urbanisme préavise sur les modifications, je simplifie, la disposition, qui vous indique que la commission d'urbanisme se prononce sur les modifications des axes routiers ou des tracés de routes dans la Commune de Pully.

Sans vouloir prolonger l'introduction, je vous signale que la Commission d'urbanisme a préavisé à la Municipalité négativement sur ce préavis 23-2024.

Pour le reste, en ce qui concerne la requête adressée au Bureau, je me rallie aux propos du Président de la commission ad hoc et remercie d'ores et déjà d'avance bien entendu le Bureau d'examiner la requête qui lui a été adressée concernant l'évolution en quelque sorte de l'examen de ce type de préavis pour la Commission d'urbanisme.

**Le Président :**

Comme le stipule l'art. 80 de notre règlement, j'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière proprement dite. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

**M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

J'interviens juste avant ce débat sur l'entrée en matière par rapport à l'ordre que vous avez proposé pour le déroulement du travail que nous devrions faire pour ce préavis, je m'étonne juste un peu de devoir traiter tout le concept des oppositions avant même que l'on regarde les conclusions, puisque que le traitement des oppositions c'est justement le point 2 des conclusions. Je trouverais plus pertinent, pour ma part, de travailler dans l'ordre des 4 points qui seront dans les décisions à prendre et d'abord un débat sur la première des conclusions, puis la deuxième qui est de facto la levée des oppositions, puis



la troisième et la quatrième éventuellement avant d'arriver au vote final. Merci de m'éclairer sur votre façon de faire.

**Le Président :**

Je vais peut-être me répéter, M. Fague.

Nous avons entendu à présent le président de la commission ad hoc, puis le président de la commission d'urbanisme, je vais ouvrir maintenant le débat sur l'entrée en matière, et nous voterons l'entrée en matière, puis après nous ouvrirons la discussion sur le fond du préavis, pendant laquelle les avis pourront s'exprimer. Une fois cette discussion close, nous passerons au traitement des oppositions et des observations, les unes après les autres, puis au vote sur les conclusions et nous ouvrirons la discussion sur les amendements des conclusions proposés par la Municipalité, nous voterons ces amendements et nous voterons sur les conclusions.

Est-ce que ces explications sur cette manière de faire vous conviennent ?

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière du préavis. Est-ce que la parole est demandée ?

**M. Roland DU BOIS demande la parole :**

J'aimerais intervenir car effectivement, on rentre en matière sans avoir toutes les informations concernant le projet. Il manque totalement des éléments concernant la proposition qui est faite de mettre une canalisation de 2 mètres de diamètre, il nous manque énormément d'éléments concernant l'existant, s'il y a d'autres solutions, pourquoi on a cette canalisation de 2 mètres de diamètre, même à la sortie de New-York, on n'a pas des diamètres aussi conséquents. J'aimerais savoir s'il y a d'autres solutions qui ont été analysées avant de rentrer en matière. Merci.

**Le Président :**

La parole est-elle encore demandée sur l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière du préavis.

Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à la presque unanimité, moins 1 avis contraire et 1 abstention, que vous avez accepté l'entrée en matière.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond du préavis.

**Mme Carinne DOMINGOS demande la parole :**

Le projet présenté dans le préavis 23-2024 représente une opportunité pour Pully d'aménager l'espace public actuel le moins accueillant de la Ville. Avec sa barrière centrale et ses 7 voies infranchissables à pied, sauf pour celles et ceux qui souhaitent risquer leur vie, cette portion de l'avenue de Lavaux semble restée figée dans les années 60 et ressemble davantage à un reliquat de l'ancien projet autoroutier de la Bretelle de la Perraudettaz.

Tout projet est perfectible, mais après une dizaine d'années en gestation, il arrive un moment où il faut oser se lancer. C'est ce que fait la Municipalité en nous présentant ce préavis ce soir. Ce projet présente différents aménagements qui visent à améliorer le quotidien des pulliérans et des pulliérans, ainsi que toute personne qui a l'habitude de

pratiquer l'espace public de la commune, que ce soit pour des raisons scolaires, professionnelles, culturelles ou commerciales.

D'un point de vue de l'inclusivité et de la durabilité, avec ce projet PP8, le réaménagement de l'avenue de Lavaux et de la place de la Clergère offrira des espaces publics sécurisés, végétalisés et adaptés aux personnes à mobilité réduite. Je vous rappelle au passage que les arrêts de bus de Pully et, encore moins ceux de la Clergère, ne sont actuellement pas aux normes. Un aménagement de la place favorisera en outre non seulement les mobilités actives, mais réduira aussi les îlots de chaleur, tout en améliorant la qualité de vie et le bien-être de toutes et tous.

Du point de vue de la mobilité, l'aspect le plus important de ce projet, la place de la Clergère deviendra un hub multimodal d'importance qui permettra la mise en place de bus à haut niveau de service, ce qui améliorera les connexions entre les différentes lignes et les différents modes de transport.

Mesdames et Messieurs, savez-vous qu'en 2022, 4,5% des habitantes et des habitants de Pully disposaient d'un abonnement général et 43,5% disposaient d'un abonnement demi-tarif. Nous pouvons facilement projeter que plus de 50% de la population pulliérane utilise les transports publics pour ses divers besoins quotidiens.

Comme le mentionne le rapport d'activité 2023 des tl, ils confirment un attrait croissant de la population pour les transports publics ces dernières années notamment pour les lignes traversant Pully. En 2023, la ligne 9 a transporté 6'445'702 voyageurs et voyageuses et la fréquentation de la ligne 47 ne cesse de croître comme vous le savez déjà. Pour l'année 2024 et sur la base des chiffres du premier semestre, les tl projettent une nouvelle croissance de la fréquentation allant de 2 à 10 % selon les lignes traversant Pully.

Les tl ont établi à peu près 4500 mouvements de montées et descentes par jour la semaine à l'arrêt de la Clergère et le week-end, plus précisément, le samedi, 2500 personnes. Mesdames et Messieurs, il est temps d'agir pour les habitants et les habitantes de Pully par le biais d'un projet qui améliorera significativement la mobilité de ces habitants et habitantes. C'est en ayant une vision d'une ville de Pully moderne, inclusive et durable que le groupe des Vert·e·s dans son intégralité soutient le préavis 23-2024.

Je tiens également à remercier au passage les employé·es de la DTSI pour leur professionnalisme en ayant répondu à mes requêtes statistiques concernant les transports publics. Merci.

### **M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

Le groupe PLR dans sa quasi-unanimité vous recommande de ne pas accepter les conclusions de ce préavis avant tout pour des considérations d'ordre financier.

Oui, je sais bien que ce préavis ne parle pas de chiffres directement, puisque nous n'avons pas de montants à valider dans les conclusions ce soir. Mais on ne peut pas s'épargner ce débat. La poursuite de ce projet débouchera sur des demandes de crédits d'ouvrage, le préavis articule l'estimation actuelle des investissements à quelques 50 millions. C'est considérable. D'autant plus, il est à craindre que ce montant évolue à la hausse d'ici les crédits de construction votés et même si ce montant peut être fractionné, pour des infrastructures que nous devons de toute manière rénover un jour et aux aménagements urbains, la visibilité de notre opposition se veut ainsi simple.

Nous avons proposé et soutenu lors du dernier conseil communal, le maintien du taux d'imposition à hauteur de 61%, en expliquant que nous souhaitons avant de demander un effort au contribuable, revoir à la baisse les dépenses d'investissements futures par une priorisation stricte en fonction des besoins urgents et par un redimensionnement des investissements nécessaires pour freiner l'augmentation de la dette. En refusant ce préavis, nous poursuivons clairement cette logique. Nous pensons qu'il est urgent d'attendre,

malgré ce qui a déjà été investi pour la part des études liées à tous les projets connexes, car si nous ne donnons pas un signal clair ce soir, en arrêtant les frais, cela continuera à coûter du temps et de l'énergie pour un projet qui n'est pas sûr d'aboutir auprès de ce Conseil. Il va sans dire que nous sommes bien entendu conscients des très nombreuses heures de travail déployées pour ce préavis et cela tant de la part des mandataires que des services des travaux et de l'urbanisme. Nous devons peut-être nous poser la question de l'amélioration des interactions entre l'exécutif et le législatif à apporter entre le crédit d'études et le crédit d'ouvrage pour des projets de cette ampleur et qui s'inscrivent dans une telle durée, puisque cela fait 5 ans que nous avons adopté les crédits d'études lors de l'ancienne législature.

Afin de ne pas revivre ce qui se passe trop souvent, où de préavis en préavis, on nous reproche d'avoir en amont validé des principes qui ne seront peut-être pas suivis ensuite, il est préférable de s'arrêter là avec ce projet pour le moment.

Je vous invite donc, avec le groupe PLR, à refuser les conclusions du préavis 23-2024. Je vous remercie de votre attention.

**M. Roland DU BOIS demande la parole :**

Je reviens sur ma question d'avant, parce qu'évidemment à l'heure actuelle, les passages souterrains sont très efficaces et, en plus, sécurisés. La solution qu'on nous propose c'est effectivement de passer tout en surface, il n'y a aucune sécurité sur les passages piétons. En plus, la circulation est effectivement énorme, je trouve que la seule canalisation de 2 mètres de diamètre provoque une modification complète de quelque chose qui fonctionne très bien. Je vous remercie.

**Mme Lorena MARIN GUEx demande la parole :**

M. le Président, M. Jérôme Gaudin étant absent ce soir, il me demande de prendre la parole pour lire un texte qu'il a préparé, est-ce que ce mode de faire vous convient, ainsi qu'au reste du Conseil ou pas ?

**Le Président :**

Du moment que c'est vous qui le dites et vous êtes présente.

**Mme Lorena MARIN GUEx :**

Avec mes excuses, je n'ai pas eu le temps de relire le texte avant de vous le lire, ce n'est pas ma plume non plus.

« Je ne peux être parmi vous ce soir car je me suis légèrement blessé le pied droite, mais face à la grave décision que nous devons prendre ce soir et les mauvais augures qui l'entoure, je me suis senti obligé de demander à ma collègue de vous lire ces quelques mots.

Refuser ce préavis qui n'est que le début d'une série de démarches autour de différents crédits proposés à ce Conseil, serait une erreur impardonnable. Ce projet s'inscrit comme vous le savez toutes et tous, dans un projet intercommunal et cantonal du Palm . Il nous permet plus largement de moderniser nos infrastructures et de changer l'âme de notre centre-ville dont fait partie la Clergère. Même si la balafre actuelle ne rend pas cette réalité évidente, ce projet a pour but d'offrir sécurité et convivialité et un lieu de mixité. Permettez-moi de défendre ma crémèrie, refuser un tel projet, c'est remettre à plus de 10 ans des quais aux arrêts de bus adaptés aux personnes à mobilité réduite. Les passages sur route actuels ne sont pas du tout adaptés aux chaises roulantes manuelles, ni aux poussettes, ou aux seniors qui se rendent chez les nombreux médecins du quartier.

Pourquoi, à chaque fois, les piétons sont en difficulté pour faire le plus de distance pour se rendre d'un point A à un point B. »

C'est son dictaphone, donc il y a quelques petites coquilles, vous nous en excuserez.

« Plus généralement, ce projet doit permettre de faire de cette zone un lieu de partage et de convivialité qui doivent permettre aux commerces du coin de mieux vivre et aux habitants de se rencontrer tout en se déplaçant. Aujourd'hui les commerces existants souffrent ; les restaurants qui se trouvaient à côté de Speedy's Copy ont changé 3 fois. Les gens ne se parlent pas, la priorité est aux voitures, il n'y a pas de véritable lien avec le centre-ville comme la place neuve, place de la gare centre historique de Pully.

Si vous refusez ce préavis, osez-vous me regarder dans les yeux pour justifier que je dois attendre encore 10 ans, voire plus, pour pouvoir prendre en toute sécurité le 9 ou d'autres lignes de bus sur ce tronçon ? Pourrez-vous regarder les commerçants qui seront confrontés face à cette ville-dortoir ? Pourrez-vous regarder les vaudoises et les vaudois dans les yeux pour justifier le ralentissement d'un projet qui doit moderniser tout un canton ?

Par son double amendement la Municipalité est claire, ceci est le début d'un processus qui se fera en concertation avec nous et nos commissions ; si elle ne devait pas respecter sa parole, la Municipalité pourrait se retrouver cette fois-ci face à des refus ou des non entrées en matière.

Enfin, devrais-je vous rappeler qu'en refusant ce préavis vous remettez en cause une démarche participative et populaire et donc une partie des voix des habitants de notre Ville.

Par le passé avant sa création, j'étais contre le M2, je n'étais pas dans le sens de l'histoire. Soyez dans le sens de l'histoire ! Ne soyez pas idéologue ou prêteur sur gage mais soyez au service de la Ville de Pully. Acceptez ce préavis. Merci de votre attention. »

Jérôme Gaudin.

**Mme Isabelle DAUNER GARDIOL demande la parole :**

Arrivée à Pully par amour il y a de cela 8 ans en empruntant l'avenue de Lavaux, j'ai eu un choc : celui de voir une quasi-autoroute traverser cette petite ville, zone sans piste cyclable, sans arbres, ni passage piéton, une image de banlieue abandonnée.

Une fois installée, j'ai eu un deuxième choc : celui de constater qu'à Pully la population était divisée entre les personnes vivant au nord et celles vivant au sud de l'avenue de Lavaux.

La série de chocs suivants s'est produite sur le chemin de l'école Arnold Reymond pour lequel les enfants doivent emprunter un tunnel, certes joliment peint, afin de se retrouver en sécurité, au nord ! Et je ne vous explique pas le parcours de combattant que l'on doit faire pour se rendre à vélo à la bibliothèque de Pully ou à l'Octogone si l'on est du sud ! Comme a dit ma préopinante, ce soir, nous avons devant nous un projet développé, réfléchi et conçu depuis plus de 10 ans qui, tient la route, qui permettrait de rendre l'avenue de Lavaux plus sûre pour les automobilistes, cyclistes et piétons, qui permettrait de favoriser la mobilité douce et de donner à Pully une meilleure image d'elle-même.

De plus, la Municipalité s'est engagée, par son amendement, qui nous a été envoyé lundi dernier, à faire participer ce Conseil aux décisions concernant chacune des 4 sous étapes de ce projet.

Mesdames et Messieurs, en refusant ce préavis, qu'allons-nous donner comme image à notre population ? Celui d'un Conseil communal figé sur la réduction de la dette, refusant tout nouvel investissement dans l'infrastructure urbaine ? Soyons audacieuses et audacieux et votons oui ce soir. Merci pour votre attention.

**Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :**

En rebondissant sur l'intervention de ma préopinante, je vous affirme avec certitude que ce projet voulu par la population en effet et développé, je crois, avec beaucoup de soins depuis des années, qui faisait l'unanimité il y a 5 ans, certes dans un contexte financier différent, je le sais, mais qui va vers l'avenir, vers l'horizon dans plusieurs années, et on peut aussi espérer que les finances vont s'arranger d'ici là. C'est quand même un projet qui a effectivement une vision qui semble répondre à des besoins bien réels, je crois qu'on a peut le constater ce soir avec les chiffres et les statistiques qu'on nous a présentés.

De plus, pour rebondir sur la question financière que le PLR en particulier nous présente ce soir, comme étant la raison pour laquelle ils refusent ce projet, je crois que le président de la commission ad hoc a quand même là aussi fait le calcul, en montrant que les étapes sont successives, qu'à chaque crédit d'études on va pouvoir réfléchir à ce qu'on veut faire, et que cela représente en gros 3% des investissements annuels de notre Commune. Cela n'est quand même pas la mer à boire. De plus, nous pourrions profiter de tout ce qui sera payé et financé par les taxes, de plus avec une subvention fédérale. C'est quand même un projet qui bénéficie de toutes les bonnes conditions y compris celles financières pour pouvoir aller de l'avant et répondre, encore une fois, à une démarche participative, qui au niveau de notre population a réellement indiqué que c'est ce qu'elle veut.

Donc, oui, au nom du Groupe Socialiste je vous invite fermement à voter pour ce projet, car je crois, que c'est ainsi faire preuve d'intelligence. Merci beaucoup.

**M. André STEHLIN demande la parole :**

J'ai entendu beaucoup de mots comme vision, cité-dortoir, pas de convivialité, je n'ai pas entendu celui de réalité, expliquez-moi la différence et si je regarde la photo de la page 14 du préavis, je ne vois pas beaucoup de convivialité entre le sud et le nord et l'espace est toujours aussi grand. À mon point de vue, on va dépenser beaucoup d'argent pour peu de réalité. Je refuse donc ce préavis. Merci.

**M. Philippe SLAMA demande la parole :**

J'avais préparé un texte, je vais juste rajouter quelque chose parce que j'ai entendu que 2'500 personnes qui prennent le bus tous les jours sur la ligne 47 et je m'en réjouis. Il y a aussi 3% de nos investissements, on est d'accord qu'on parle aussi de 50% des infrastructures qui sont à renouveler, 3% c'est tout le budget et 3% ce n'est pas seulement pour le renouvellement de nos infrastructures.

Maintenant, on a déjà mentionné le côté financier et la priorisation que nous voulons donner, nous sommes tous d'accord que nous voulons un centre de Pully actif, convivial, ainsi que des rives du lac, l'été, qui sont fréquentées. Nous aurons aussi besoin dans le futur de continuer à investir dans nos collèges, dans nos associations et leurs infrastructures, ainsi que dans le parascolaire et la culture. J'aimerais aussi préciser qu'en refusant ce projet, nous ne voulons pas pénaliser ni les aménagements pour la mobilité douce, ni pour les transports publics, mais bien au contraire maximiser leur chance de réussite. Je m'explique : de par la nature de ce projet, nous allons écarter et pousser vers l'extérieur le trafic du carrefour de la Clergère en rapprochant ce trafic de transit aux abords des immeubles. C'est les bus, silencieux qui passeront au milieu. Nous allons aussi dévier la ligne 47 et ses 2'500 passagers et la rallonger en lui faisant faire un détour Roches-Rochettaz. Pour ce faire, nous devons réaménager le chemin des Roches et de mettre des feux au passage Rochettaz-Reinier. Ce projet demande des emprises sur les terrains privés, comme vous pouvez l'imaginer. Ce qui peut faire traîner en longueur ce projet et, par ricochet, le réaménagement de l'avenue de Lavaux que nous voulons tous. En refusant ce projet compliqué, voire pharaonique, nous nous donnons la possibilité, comme chez nos voisins de Lutry, de pivoter et nous diriger vers un projet plus actualisé

qui annule les emprises sur les terrains privés et laisse les bus sur le côté et non au milieu du giratoire. De plus, de source bien informée, il est à noter que les subventions ont quasi doublé avec le nouveau projet en préparation, qui est plus modeste et plus sobre à Lutry. Il a été aussi reconnu que ce projet rend le trafic du futur BHNS plus fluide et efficient dans la rapidité. Leur nouveau projet inclut bien évidemment le renouvellement des infrastructures. Il vaut donc la peine de nous en inspirer.

Pourquoi mettre en œuvre un projet dépassé en termes de mobilité et d'efficacité, alors que nos voisins ont revu leur copie pour mieux. Finalement, laissez-moi encore vous dire que ce projet divise et polarise et ceci malgré les deux commissions qui ont travaillé pendant des heures et où les deux ont préavisé négativement. Je vous incite donc à refuser ce projet afin de pivoter rapidement pour un projet plus modeste, sans emprise sur le domaine privé, qui ne rapproche pas 15'000 voitures/jour des immeubles et des habitants de la Clergère et qui garde une ligne 47 directe et efficace. Ainsi, nous pourrions réaménager l'avenue de Lavaux aux nouvelles normes rapidement et non traîner en longueur. Merci de votre attention.

### **M. Olivier BURNET demande la parole :**

En politique, j'ai cru comprendre qu'il faut savoir annoncer ses intentions, annoncer ses intérêts surtout voulais-je dire. Eh bien, je vais vous le dire : je suis piéton, cycliste, automobiliste, passager des tl et contribuable. J'ai renoncé à la trottinette bien avant ma préadolescence.

Je voudrais attirer votre attention sur quelques points particuliers : les embouteillages que l'on constate chaque matin à l'heure d'aller au travail, pour ceux qui se rendent à Lausanne ou à l'heure du retour, sont considérables. C'est considérable aux heures de pointe et ces embouteillages, à mon sens, pourraient encore augmenter avec le projet qui nous pend au bout du nez. L'axe est-ouest est utilisé, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, par bon nombre de personnes qui se rendent à Lausanne pour y travailler ou ensuite pour rentrer chez eux. Et les 12 passages pour piétons ne vont certainement pas, à mon sens, pacifiés, pour reprendre l'expression qui est utilisée dans le préavis, ne vont pas pacifiés, la situation, j'en suis intimement persuadé.

J'aimerais aussi attirer votre attention sur la suppression qui est prévue de 43 places de parc. J'y vois un inconvénient majeur pour ceux qui espèrent pouvoir parquer au centre de Pully pour y faire des courses ou pour se rendre à Lausanne, par exemple en prenant les tl. Il y a aussi des gens qui habitent un peu à l'extérieur de Pully et qui ont besoin de se rendre en ville de Lausanne et il faut bien reconnaître que les hauts de Pully ne sont pas très bien desservis par les transports publics. Tout le monde n'habite pas au centre de Pully. Et puis, j'aimerais encore attirer votre attention sur le fait que celui qui vous parle maintenant a failli arriver en retard, parce que j'ai cherché une place de parc et je n'en ai pas trouvé, c'était la croix et la bannière pour en trouver, le parking de la Clergère était entièrement complet ce soir. Donc, voilà un exemple récent, précis et que, à mon avis, vous ne pouvez pas mettre en doute.

J'aimerais encore attirer votre attention sur un dernier point qui me paraît très important. La levée des oppositions que nous sommes censés faire tout à l'heure, me paraît pour le moins, téméraire. Le projet n'est pas encore mûr, il est flou, la conclusion 3 le dit elle-même, ce n'est pas encore prévu, on ne sait pas très bien sur quoi on va voter de façon définitive et voter maintenant une levée d'oppositions me paraît quelque chose de parfaitement douteux, voire d'illégal. En tout cas, s'il devait en aller comme ça, cela ouvrirait à mon sens des grandes portes pour les recourants, les avocats qui seraient mandatés auraient manifestement un joli moyen à utiliser dans le cadre de leur recours. Je vous invite à mon tour à voter non à mon tour et je vous remercie de votre attention.

**M. Yannick KLEIN demande la parole :**

Tout comme la personne qui vient d'intervenir, je suis piéton, je suis cycliste et je suis également utilisateur des transports en commun et je ne veux absolument pas me satisfaire de la situation actuelle, car lorsque je suis piéton, je ne sais pas où traverser, lorsque je suis cycliste, je n'ai aucune voie sécurisée et enfin quand je veux prendre le bus, les correspondances sont vraiment très compliquées.

Donc, au contraire, je crois qu'il est nécessaire de faire les travaux pour réaménager l'ensemble de cette zone et également, je recommande à M. Burnet, d'envisager de se garer au parking souterrain de la Migros qui possède de nombreuses places. Merci.

**M. Philippe STERN demande la parole :**

Je vais faire très court, tout le monde sait que nous nous dirigeons vers un vote très serré, je dois dire que cela m'étonne car le 27 mars 2019, le crédit d'études de CHF 2'800'000.00 pour le projet PP8 avait été adopté à l'unanimité des membres du Conseil communal.

Si l'on se replonge dans nos archives, le projet avait aussi fait l'unanimité en commission ad hoc, en commission d'urbanisme et en commission des finances. Je me demande ce qui a tellement changé aujourd'hui, est-ce qu'une situation financière tendue justifie-t-elle que l'on passe à côté d'un projet qui était porté par tous les partis confondus dans l'intérêt de la population pulliérane. Merci.

**M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :**

Je ne vais pas revenir sur le débat de la dernière séance à propos de l'arrêté d'imposition. On a largement évoqué la situation financière de notre Commune en cette occasion, et la nécessité de prioriser strictement nos investissements, de manière à freiner l'évolution de la dette.

Nous avons entendu tout à l'heure parler de financement par la taxe, de financement par l'impôt, il faut se rappeler que chaque million que nous dépensons est un million de plus dans la dette. Le financement par la taxe, oui, il va intervenir par le biais de l'intégration du coût de l'amortissement d'investissement dans les taxes sur une durée de 60 ans. Donc, le remboursement va intervenir sur une très très longue période c'est-à-dire probablement d'ici 70 ans, puisqu'on ne commencera pas à amortir avant le bouclage des préavis, donc tout cela devra être préfinancé par la dette et qui dit augmentation de la dette dit choix et qui dit d'autres choses ne seront pas faites. On ne pourra pas épuiser tout le menu à 400 millions dont nous avons parlé il y a quelques semaines.

Que cela signifie-t-il pour le débat de ce jour ?

L'apport de ce projet PP8 au plus grand nombre des pulliérans et pulliérans, l'arbitrage entre cet apport et les autres besoins urgents de ces mêmes pulliérans et pulliérans, que l'on ne peut pas tous satisfaire, c'est cela qui devrait être au cœur du débat de ce soir. On peut avoir des divergences de point de vue sur ce qui est essentiel et ce qui l'est moins. Les discuter est la raison d'être de notre présence de ce soir.

Alors, beaucoup se sont exprimés au nom des pulliérans, je vais pour ma part tenter de me faire l'interprète de celles et ceux qui estiment que ce projet n'est pas prioritaire aujourd'hui pour notre population et que l'ampleur de l'investissement proposé est disproportionnée par rapport à la plus-value offerte à notre population.

Voyons cela par public-cible :

Quels sont les avantages nécessaires et urgents que ce projet apporte pour les piétons ? Bien sûr, tout ce que l'on a entendu est juste, c'est certainement pour beaucoup parmi nous plus confortable de se balader en surface. Mais il y en a aussi beaucoup d'autres qui seront tentés de dire avec regret qu'on leur propose d'échanger un axe piétonnier nord-sud complètement en site propre sécurisé, par la nécessité de traverser deux axes routiers, un dans chaque sens, deux voies cyclistes et deux voies de bus.

Quels avantages nécessaires et urgents pour les usagers des transports publics ?

Beaucoup seront peut-être également tentés de répondre que les bus BHNS circulent aujourd'hui et qu'on ne leur promet plus de réels progrès quant à la vitesse commerciale, la cadence et les horaires ensuite notamment des décisions prises par les communes voisines. Je rappelle que cette promesse d'une ligne de bus beaucoup plus performante était au cœur du démarrage du projet PP1 à 8, dont le centre de gravité a évolué aujourd'hui à Pully en direction d'un projet d'aménagement de l'espace public.

Quels avantages nécessaires et urgents pour les automobilistes ?

Je crois que ce n'est pas la peine d'épiloguer là-dessus.

Finalement, ce réaménagement de l'espace public présente-t-il des avantages nécessaires et urgents pour la population en général ? On parle de convivialité augmentée, de correction d'une blessure au cœur de Pully. Mais en face il y a 50 millions, est-ce que c'est absolument nécessaire, alors là je me permets de caricaturer, il me semble qu'on a déjà usé de cette formule, musarder dans un espace public en forme de quai de gare situé au milieu d'un giratoire ? Le centre de Pully est au sud de cet axe de transit. C'est là que nos efforts pour augmenter l'attractivité de notre ville doivent se porter.

Il est en revanche certain que les cyclistes et mon vélo est parqué à l'entrée de cette salle, et les conducteurs de trottinettes y verront un progrès et un avantage indéniable. Mais n'existe-t-il pas une solution moins chère et n'exigeant pas quasiment une décennie de travaux routiers promettant un joyeux capharnaüm pour leur apporter le sentiment de sécurité auquel ils aspirent à juste titre ? Il reste sur le crédit d'étude de 2,8 millions voté il y a 5 ans, je pense un peu plus d'un million qui pourrait être redirigé pour répondre à cette question et également à la question de savoir comment améliorer l'accès à ces bus aux personnes à mobilité réduite.

Je l'ai dit en introduction et je le répète en conclusion, la situation financière de notre Commune nous impose de concentrer nos ressources sur ce qui est urgent et nécessaire pour notre population, deux critères qui ne m'apparaissent pas, à titre personnel, être remplis par ce projet et qui n'est en outre pas suffisamment convaincant pour justifier un tel investissement pour une réalisation dans un temps très long, bloquant toute autre initiative d'amélioration de la situation, notamment pour les cyclistes, pendant très longtemps.

**Mme Lena YERSIN demande la parole :**

Je voulais d'abord remercier notre Municipal, M. Lucas Girardet, pour sa gentillesse et pour ses efforts, qui est venu chez nous pour nous expliquer ce projet. Je remercie aussi notre Municipalité pour ses efforts qui a proposé 2 amendements.

C'est vrai, quand je suis venue à Pully, il y avait 15'000 habitants. Maintenant, c'est 19'500. Et je pense que notre infrastructure doit suivre aussi cette évolution. Donc, ce projet c'est pour le futur de notre Commune. Mais en écoutant le débat et nos collègues, j'ai quand même 3 questions :

- 1) On a beaucoup parlé des bus, est-ce que les tl participeraient au niveau financier ?
- 2) J'ai entendu que ma collègue a dit qu'on doit fermer le passage souterrain parce que c'est dangereux. Je me souviens, il y a longtemps, quand on avait une séance du conseil, il n'y avait pas de passage souterrain et pour la sécurité pour les enfants, on a créé le passage souterrain. Maintenant, ma question, c'est pour quelle raison, est-ce que c'est toujours pour la raison de sécurité qu'on ferme le passage souterrain et on va passer en surface ?



3) Pour l'avenue du Tirage, je pense que mes collègues qui sont au Conseil depuis longtemps, doivent se souvenir qu'avant le Tirage était en double sens, puis c'est devenu une route à sens unique. Maintenant, on veut rétablir le double sens ?

Voilà mes 3 questions, car je ne comprends pas très bien.

Est-ce que M. Zolliker, le chef de ce projet, peut me répondre ? Merci beaucoup.

**M. Marc Zolliker, Municipal, demande la parole :**

Peut-être quelques réponses aux diverses questions et interrogations qui ont émergé de ce débat.

Pour commencer, j'aimerais rassurer les membres du PLR, le projet est toujours actuel et il est très bien étudié, il reste d'actualité. Tous les projets, et vous le savez, évoluent entre l'avant-projet et le projet, le projet il va encore évoluer dans la phase de préparation de l'exécution, on est sur des projets, quels qu'ils soient, grand ou petits, on évolue toujours de façon permanente.

Ensuite pour les questions de circulation. C'est un argument qui est souvent évoqué. Ce que je peux vous dire c'est que le carrefour de la Clergère, l'avenue du Tirage, tout le dispositif qu'on vous propose ce soir, il a été étudié par des ingénieurs spécialisés, il a été modélisé précisément avec les charges de trafic actuelles, donc qui sont normalement plus élevées que celles qu'on prévoit dans le futur, puisqu'elles devraient légèrement baisser ou, en tout cas pas augmenter. Ces modélisations et ces études prouvent que ce dispositif, il fonctionne et il fonctionne bien. J'ai déjà eu l'occasion de le dire en commission, on a fait ces modélisations ailleurs, notamment au boulevard de la Forêt, pour l'interface de transport public du Val-Vert, on l'a fait aussi lors de la fermeture du Pont du Prieuré, je peux vous dire et vous assurer que ces modélisations, elles fonctionnent et que les indications qui nous sont données, elles se sont à chaque fois révélées exactes. On ne peut pas dire que ce projet ne fonctionnera pas.

Pour les questions de Mme Yersin qui rejoignent un peu certaines autres questions, notamment concernant les passages souterrains. Vous vous rappelez que lors de la présentation de l'avant-projet, il y avait déjà eu des discussions à ce sujet. En fait, toutes les discussions qui ont lieu ce soir, comme le sujet du trafic, elles ont déjà eu lieu lors du débat sur l'avant-projet en 2019, et vous avez entendu les conclusions qui y ont été données.

Concernant les passages souterrains, il y avait eu un vœu de la part de M. le Conseiller Fague, sauf erreur, de conserver dans la mesure du possible ces passages, le projet a été repris, il a évolué, on avait prévu de tous les supprimer. Celui qui va de l'Arnold Reymond à la Place Neuve, finalement, il s'est avéré qu'on pouvait le conserver et on l'a conservé dans le projet actuel. On a fait le maximum pour essayer de tenir compte des vœux qui ont été exprimés à ce moment-là. Celui de la Clergère pose d'autres problèmes comme celui que M. du Bois a évoqué, des collecteurs de 2 mètres, il y en a ailleurs à Pully, il y en a un notamment sous l'avenue de Villardin, cela existe déjà, ce n'est pas une exception. Vous savez que les couvercles de voirie des canalisations ont sauté lors des dernières grandes pluies sur Renner, notamment, c'est justement pour éviter cela qu'on augmente le diamètre de ces collecteurs d'eau claire par rapport à New-York, M. le Conseiller du Bois, les collecteurs peuvent faire jusqu'à 4,9 mètres de diamètres, donc on est quand même encore en-dessous à Pully.

Maintenant, pour les financements, les tl ne financent pas le projet. Par contre, on a un cofinancement possible de la part de la Confédération. De plus, si les bus vont plus vite, sont plus efficaces, les lignes tl coûteront moins cher, c'est aussi cela le but et on aura moins de déficit à couvrir par la Commune. Vous savez qu'on dépense pas mal d'argent chaque année pour couvrir le déficit des tl, puisque comme pour d'autres choses, le coût du billet ne couvre pas le coût effectif du voyage.

Concernant l'avenue du Tirage, ce débat également, il y a aussi eu lieu lors de l'avant-projet, j'aurai l'occasion d'y revenir plus tard dans mon intervention suivante, mais je peux déjà vous dire, vous l'avez lu dans l'amendement que la Municipalité vous propose d'accepter ce soir, qu'on propose de réétudier, le moment venu, cela ne sera pas dans la première étape, si ce projet va plus loin, le fonctionnement de l'avenue du Tirage, comme on l'a aussi expliqué dans l'amendement cela se fera en coopération et en dialogue avec une commission du conseil, en l'occurrence on propose que cela soit celle de l'urbanisme. Voilà, j'espère avoir répondu à ces premières questions.

**M. André STEHLIN demande la parole :**

M. le Municipal, je vous remercie de votre réponse très précise.

Vous avez parlé de bus qui iraient plus vite. Sachant qu'un bus électrique développe de 60 à 70 décibels, j'ai de la peine à croire qu'il va rester à 30 km/h sur l'avenue. Puis, je rejoins mon collègue, M. Briod, qu'on va ralentir le bus, pour qu'il s'arrête dans une gare centrale. Alors je pose la question, qu'est-ce que vous avez prévu pour régler ces décibels qui sont largement supérieurs à la norme 50/58 demandée.

**M. Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Je dois avouer que je ne saisis pas entièrement la question, je n'ai pas de réponse à votre question, M. Stehlin.

**M. André STEHLIN :**

J'ai seulement retenu la phrase des bus qui vont plus vite. Si Lutry a amélioré son réseau par rapport à ce qui est prévu, comment on peut arriver à aller plus vite à Pully, si on doit réduire sa vitesse par rapport aux décibels.

**M. Marc ZOLLIKER :**

Ce n'est pas la vitesse des bus qui augmente, c'est leur régularité de progression si vous voulez bien, mais un bus, il va rarement rouler à plus de 30 km/h de toute manière.

**M. Quentin ROUBATY demande la parole :**

La Municipalité l'a souligné dans son préavis, le renouvellement des infrastructures souterraines est nécessaire, quoi qu'il en soit. L'investissement qui en découle, représentant 55% du montant de ce préavis, sera donc incontournable, tout comme bonne partie des travaux sur l'avenue de Lavaux.

Le montant résiduel de ce préavis, de l'ordre de 20,7 millions, auquel il faut retrancher les 5 millions de subvention fédérale, représente, comme l'a dit M. Simos tout à l'heure, à peu près 2 millions d'investissement annuel sur la durée du chantier, 2 millions par année pour :

- la mise en place d'une vraie interface multimodale à la Clergère, favorisant l'utilisation des transports publics, on l'a dit et répété ;
- une répartition plus équilibrée de la voirie entre les différents usagers, notamment en faveur des cyclistes et piétons qui bénéficient aujourd'hui de conditions de déplacement précaires en raison d'un axe routier d'un autre temps ;
- une requalification de l'espace public avec des aménagements urbains de qualité et une arborisation des surfaces partout où cela s'avère possible, ce qui permettra notamment de réduire les problématiques d'îlots de chaleur constatés aujourd'hui sur cette avenue et sur la place de la Clergère.

Alors, ma question est simple : pour 2 millions par année, voulons-nous figer Pully dans le siècle passé et maintenir un boulevard au trafic routier de transit, ou voulons-nous donner une vraie vision d'avenir et répondre aux besoins de notre population ?

Pour ma part, je penche pour la deuxième option et vous invite à accepter ce préavis.

**M. Bertrand YERSIN demande la parole :**

J'ai une question : dans les conclusions de ce préavis, il est prévu de lever les oppositions tel que le souhaite la Municipalité. Lever ces oppositions alors-même que l'amendement proposé par la Municipalité prévoit de revoir un peu chaque étape et chaque tronçon de ce projet qui comporte des levées d'opposition par rapport à certaines emprises que le projet initial, tel qu'il est soumis ce soir, je ne comprends pas très bien à quoi sert de lever les oppositions, alors que quasiment l'ensemble du projet est proposé d'être revu étape par étape. Merci à la Municipalité de répondre à ma question.

**M. Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Il s'agit bien de lever les oppositions qui concernent ce projet aujourd'hui.

On vous propose dans l'amendement de la Municipalité de réétudier, de rediscuter étape par étape, ce n'est pas certain que le projet soit fondamentalement modifié par la suite, même qu'il nécessite sur certains tronçons une nouvelle mise à l'enquête, cela dépendra tout de ce qui se passera dans les discussions et dans les optimisations qu'on entend faire. Ensuite, s'il y a des changements dans le projet, nous devons le remettre à l'enquête. Il y aura des possibilités d'oppositions. Maintenant si le projet actuel n'est pas adopté aujourd'hui, on va au-delà du délai qui nous est accordé de par la loi sur l'aménagement du territoire, on est au bout de ce délai pour différentes raisons et on pourra simplement reprendre à zéro. Par rapport à la remarque qui a été faite sur les frais engagés, de reprendre le projet, comme la Commune de Lutry, je ne suis pas convaincu que financièrement, que le jeu en vaille la chandelle. Lutry va devoir engager des frais d'études à nouveau très importants. Ils l'ont déjà fait au préalable, donc c'est le double de frais d'études, pour un projet qui chez eux se monte à 18 millions, sauf erreur, je ne suis pas certain que le calcul soit tout à fait juste.

Ensuite, j'en reviens à la vitesse des bus. Les bus vont gagner 3 à 4 km/h de vitesse moyenne. Actuellement, ils roulent environ à une moyenne de 13, 14 km/h, le but est d'arriver à 18 km/h, même pas à 30 km/h. Ce gain de 4 km/h, cela peut vous sembler dérisoire, mais si vous prenez 4 km/h sur 14, c'est énorme. Cela permet une exploitation beaucoup plus économique de la ligne.

Voilà, j'espère avoir répondu, en tout cas en partie, à vos questions.

**M. Robin CARNELLO demande la parole :**

M. Zolliker, vous dites que nous arrivons au bout du délai pour différentes raisons qui nous mettent dans cette situation, où on va lever des oppositions, donc des plans qui vont rentrer en force et un amendement qui dit que la Municipalité est ouverte à faire évoluer le projet. Pouvez-vous nous expliciter ces différentes raisons qui ont conduit à cette situation ? Merci.

**M. Marc ZOLLIKER demande la parole :**

C'est relativement simple. Cela prend toujours du temps de répondre à ces oppositions, c'est le cas dans tous les projets.

Maintenant, la raison principale qui fait qu'on arrive à la fin du délai, je crois qu'on a déjà eu l'occasion de le dire, le refus du projet partiel du PP7 par le Conseil communal de Paudex et le retrait du projet à Lutry a quand même demandé d'avancer un peu dans la réflexion, puis de voir les conséquences que cela comportait avec les tl, puis avec les autres communes partenaires, comment on pouvait sortir de cette situation et repartir sur un bon pied. Pour nous par exemple, cela impliquait de réétudier le carrefour de la Damataire en concentrant uniquement les études sur Pully, carrefour de la Damataire qui

ne fait pas partie du projet sur lequel vous allez vous prononcer ce soir cela dit. Mais voilà la réponse principale en fait du retard d'une année. Normalement, il était prévu de faire voter votre Conseil sur ce projet il y a une année déjà.

**M. Carlos GUILLEN demande la parole :**

Je ne veux pas rallonger le débat, mais simplement apporter un témoignage.

Je suis arrivé à Pully en 1960. J'ai suivi mes écoles primaires à cette époque. Cela fait depuis 1960, que les pulliérans et les pulliérans attendent une solution durable pour cette partie de notre commune. C'est le seul témoignage que je voulais faire.

**M. Stephan MARGELSICH demande la parole :**

J'aimerais rappeler que ce n'est pas 2 millions de dépense annuelle que représente ce projet. C'est bel et bien 50 millions, selon les estimations actuelles. C'est 50 millions qu'il faudra financer. Même s'il faut les découper en morceaux, cela reste toujours 50 millions qui sont compris dans le plan d'investissements dont a parlé tout à l'heure M. Briod. C'est une petite précision que je souhaitais faire.

**M. David CONTINI demande la parole :**

J'entends l'argument financier. Que veut-on pour Pully ? Une route goudronnée vers une politique d'austérité ? Rouler vers l'avenir avec le frein à main ? Ou une voie vers une entrée de Pully plus accueillante avec un rapprochement de la ville de Lausanne, grâce à des bus plus rapides.

On l'a entendu, c'est un projet qui est divisé en plusieurs parties, surtout quand on regarde le projet amendé. On a la possibilité de réaliser la Clergère, de refaire cette place tout en laissant les autres points de côté, voire en ne les faisant simplement pas. Cela permettra au moins d'obtenir le financement de la Confédération : 5 millions, ce n'est pas rien par les temps qui courent. Nous sommes des représentants de la population pulliérane. Le projet est exposé sur la Place Neuve, les habitants ont pu le consulter, ils se sont projetés, ont imaginé une future place de la Clergère pour Pully, depuis 1960 peut-être.

Aujourd'hui, nous voulons prendre un virage à 180 degrés sur les décisions de 2019, favorables au projet et balayé le projet ? Veut-on les priver de cette place conçue avec et pour les citoyens ? Tout cela pour des motifs financiers ! Quel est le risque d'accepter ce projet ? Obtenir 5 millions de la Confédération ? Réaliser des étapes du projet, tout en ayant la possibilité de se déterminer sur le futur financement et sur les différentes étapes ultérieurement ? Quel est le risque ? Pour ma part, je voudrais proposer aujourd'hui aux indécis d'accepter ce projet. Il n'y a aucun risque à l'accepter. Par contre, ceux qui sont convaincus qu'il faut refuser ce projet, je vous invite à prendre vos responsabilités et à demander un référendum, ainsi c'est le peuple qui aura le dernier mot. Je vous remercie.

**M. Dimitri SIMOS demande la parole :**

Je voudrais répondre à M. Margelisch. M. Margelisch, je crois qu'on ne peut pas dire n'importe quoi et vous l'avez fait. Les investissements sur les aménagements c'est 20,7 millions, M. Margelisch, si vous retranchez les 5 millions, on peut faire les calculs ensemble si vous voulez, si vous retranchez les 5 millions qui sont subventionnés par le PALM, c'est 15 millions sur les 8 ans, 15 millions divisés par 8, cela fait un peu moins de 2 millions et donc, M. Margelisch, on est bien justes dans les calculs. Je vous remercie.

**M. Stephan MARGELISCH demande la parole :**

Manifestement, on ne voit pas les chiffres de la même manière.

Dans le plan d'investissements qui est présenté au Conseil communal, le projet actuellement il est à 40 millions. Dans le préavis, il est mentionné à 50. Donc, les chiffres,

ils sont là., il n'y a pas de raison de les découper en petits morceaux, selon la fameuse tactique du salami. Merci.

**M. Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Je crois quand même que c'est important que la Municipalité s'exprime encore une fois avant que l'on passe à la discussion et au vote sur l'amendement de la Municipalité.

Pourquoi ce projet, est-il si important pour la Municipalité et pour les habitants de Pully ? Pourquoi ? Tout d'abord parce qu'il répond à de nombreux objectifs de politique publique majeurs et qu'il apportera de multiples bénéfices à la population de Pully. Quels sont ces bénéfices ? Des espaces publics étendus et conviviaux, notamment à la Place de la Clergère, mais pas que. Une arborisation supplémentaire avec la réduction des îlots de chaleur, de nouvelles pistes cyclables, une amélioration de l'offre en transports publics, une réduction de trafic de transit, une diminution du bruit routier, c'est ce qui est prévu aussi, le renouvellement des infrastructures et la création d'un réseau de chauffage à distance, il me semble que c'est une bonne partie de ce que ce Conseil et la population attend de nous. Ces objectifs sont très importants pour presque la moitié de notre population qui habite à moins de 5 minutes à pied de l'avenue de Lavaux.

Ensuite, et j'ai eu l'occasion de le répéter tout à l'heure à la conférence de l'agglomération du PALM à Morges, c'est un projet qui a été initié par le Projet d'agglomération Lausanne-Morges, qui a identifié Pully comme ville centre de l'est de l'agglomération. Cela a initié le projet, mais c'est un projet global pour le développement et le réaménagement du centre-ville de Pully. Et ce projet, il se met concrètement en place depuis le début des années 2010. Oui, concrètement, mesdames et messieurs, parce que votre Conseil communal ou les précédents surtout, ont déjà voté des crédits d'ouvrage pour plusieurs projets importants. Je ne sais pas si vous vous souvenez comment on accédait au quai nord de la gare de Pully il y a encore une quinzaine d'année. Moi je m'en souviens, car je prenais déjà le train à cette époque. Mais cela a été le premier projet au centre-ville qui a été réalisé, c'est l'amélioration de l'accès aux quais en 2013.

Ensuite, il y a eu la construction de la rue du Village entre la passerelle Verdaine et le pont du Prieuré. Et finalement, pour l'instant, j'espère pour l'instant, le réaménagement de la rue de la Poste et l'avenue Samson-Reymondin. Donc, vous voyez que ce projet de réaménagement et développement du centre-ville de Pully, il est global. Et le projet pour l'avenue de Lavaux et la place de la Clergère est la dernière pièce de ce puzzle que nous devons mettre en place, mais ce sont des pièces maîtresses. Pourquoi ? Parce que le projet permet de lier le nord de notre commune au centre-ville, cela a déjà été dit, cela permet de supprimer une véritable coupure à travers notre commune et de transformer cette place de la Clergère et cette avenue de Lavaux en véritable entrée au centre de Pully. Cela permet aussi d'incorporer le théâtre de l'Octogone et le collège Arnold Reymond au cœur de la ville de Pully, cela sera beaucoup plus facile de traverser cette route, qu'actuellement on ne peut que traverser à la Clergère et au Montiller, ce qui fait une grande distance.

Ensuite, il faut quand même le rappeler, mesdames et messieurs, ce projet il intègre et il fait la synthèse entre de nombreuses demandes de votre Conseil communal qui visaient toutes à pacifier, à sécuriser et à améliorer l'attractivité du centre-ville de Pully.

Je vais en citer quelques-unes, elles ne venaient pas forcément de la gauche de ce Conseil. La première intervention était celle de M. Michel Aguet en 2009, pour un centre-ville de Pully convivial, animé et attractif, qui visait à désengorger la rue de la Poste. Ensuite en 2010, un postulat de M. Jean-Paul Chappuis pour préserver et vivifier le centre de Pully, qui visait à la mise en sens unique de la rue de la Poste. Puis, il y a eu un florilège de postulats en 2014, à commencer par celui de M. Richard Pfister pour une meilleure consultation des usagers du centre de Pully et pour une mesure réelle de réduction du

trafic de transit, toujours à la rue de la Poste et cette demande-là visait à la mise en double sens du Tirage.

Il y a aussi eu le postulat du M. Philippe Haldy pour un plan directeur du trafic à Pully, également en 2014. Et, finalement, pour une personne qui est encore de ce Conseil, un postulat de M. le Conseiller Dimitri Simos, pour l'amélioration du réseau de transports publics au centre de Pully. Voilà, pour les demandes du Conseil.

Enfin, si ce projet est si important pour notre population, c'est également parce qu'il intègre les idées et demandes faites lors d'une grande démarche participative organisée en 2015, puis en 2017, qui avait été largement suivie par la population et qui concernait tous les espaces au centre-ville de Pully. Cette démarche, elle a permis de faire émerger des idées d'aménagements qui sont directement transcrits dans ce projet et proposés pour la future place de la Clergère.

Finalement, le projet qui vous est proposé ce soir et cela a déjà été dit aussi, n'est que l'évolution de l'avant-projet présenté devant ce Conseil en 2019, et comme dit aussi, validé à l'unanimité, non seulement du Conseil, mais de toutes les commissions qui l'ont examiné.

Alors, effectivement, la Municipalité doit malheureusement constater, que les délais de réalisation des grands projets, pas uniquement celui de l'avenue de Lavaux, on l'a vu notamment pour la STEP, suscitent des difficultés. Pourquoi ? Effectivement, on l'a beaucoup évoqué ce soir, parce que le contexte financier a changé, les conseillers communaux ont changé également aussi avec le changement de législature et cela a entraîné une perte de mémoire du projet.

Concernant cette situation financière, justement, je me dois quand même de rappeler que c'est une préoccupation majeure de la Municipalité, elle est consciente, votre Municipalité qu'elle doit trier méticuleusement ces investissements. Elle doit malgré tout, c'est notre travail, entretenir ses infrastructures essentielles et investir pour le maintien de leur valeur à hauteur de 6 à 7 millions par année. Donc, pour ce projet, ce n'est qu'une partie de cet investissement nécessaire.

Alors, on l'a aussi déjà dit tout à l'heure, dans 5 jours, le délai accordé par la Loi sur l'aménagement du territoire pour adopter ce projet expirera et ne pourra pas être renouvelé. Ce soir, le Conseil vote sur la validation des plans et la levée des oppositions. Une fois de plus, vous ne prenez ce soir aucun engagement financier. Comme cela été dit, il reste de l'argent sur le crédit d'études qui a été voté en 2019 et c'est ce crédit déjà voté qui servira encore, aux besoins pour faire avancer le projet.

D'accepter ce projet, en revanche, permettra de valoriser tout le travail qui a déjà été fait et potentiellement d'obtenir un cofinancement de la Confédération.

Cela vaut aussi la peine de le répéter avant d'en discuter, la Municipalité s'engage par les amendements aux conclusions qui vous ont été transmis lundi, à conditionner tout financement ultérieur de ce projet ou d'une partie de ce projet et la réétude de certains tronçons et également d'associer le Conseil aux développements futurs.

En ne votant que sur la validation des plans, la Municipalité vous propose, sauf erreur, c'est aussi une demande du Conseil, de marquer un temps d'arrêt. Un temps d'arrêt pour réfléchir ensemble comment continuer et de satisfaire aux attentes de nombreux habitantes et habitants de Pully.

Voilà, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, la Municipalité vous invite à accepter les amendements qu'elle vous propose et finalement à accepter le préavis 23-2024. Je vous remercie pour votre attention.

### **M. Roland DU BOIS demande la parole :**

J'ai appris que les 2 ans de mise à l'enquête ont été repoussées à 3 ans comme le permet d'autres mises à l'enquête. Malheureusement, pendant ces 3 ans, aucune information n'a

été donnée à la Commission d'urbanisme et c'est bien dommage, quand on fait des évolutions comme vous le mentionnez, la Commission d'urbanisme n'a jamais été informée.

**M. Quentin ROUBATY demande la parole :**

Une question à M. Zolliker, car nous n'avons pas tous la même compréhension de la nature incontournable du renouvellement des réseaux.

En cas de refus ce soir, la Municipalité ne devra-t-elle pas de toute manière revenir ultérieurement vers ce Conseil avec une demande de crédit pour le renouvellement de ces réseaux ? Si c'est le cas, l'enjeu ce soir réside bien dans les 2 millions par année pour les aménagements de surface.

Et je tiens à préciser que ce n'est qu'en réalisant ces projets ensemble, que l'on parvient à minimiser les coûts globaux et les impacts globaux du chantier grâce aux synergies exploitées. Nous serions, à mon avis, mal avisés de le refuser en période de vache maigre.

**M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :**

J'aimerais quand même prendre rapidement la parole pour soutenir mon collègue, Marc Zolliker.

D'abord, pour dire une évidence, quelque fois c'est bon de rappeler les évidences. Si ce projet est défendu principalement par une direction, voire deux, avec mon collègue de la Direction de l'Urbanisme, il est évidemment porté avec conviction par l'ensemble de la Municipalité depuis plusieurs années.

On a entendu beaucoup d'arguments, je dois dire que ce débat et cet objet ont l'air de prendre une dimension un peu émotionnelle assez étonnante et je regrette un peu la tendance d'en faire un peu un objet un peu schématique, caricatural, gauche, droite, alors que les enjeux, vous l'avez compris, M. Zolliker a rappelé le contexte général de ce projet, les enjeux de ce projet devraient largement dépassés les clivages politiques.

Alors, il y a une préoccupation financière. On l'a dit, vous comprenez évidemment que cette préoccupation est non seulement connue, mais partagée par la Municipalité, il y a un choix de priorisation qui est proposé en refusant ce projet, la Municipalité pense que c'est un mauvais choix ou, en tout cas, un choix qui est fait au mauvais moment. Parce qu'effectivement, c'est un peu le paradoxe de ce projet, on demande de le valider sans demander de crédit d'investissements. Donc, il n'y a ce soir pas de priorisation financière en réalité. Le fait est que la procédure de la Loi sur les routes, fait que votre décision, votre vote ce soir, si vous votez ce projet et vous levez les oppositions, ce que l'on vous demande de faire, vous octroyez, sous réserve de la validation finale par le Canton, vous octroyez un permis de construire pour ce projet. Est-ce que c'est grave ? Non, c'est une étape clé importante du projet. Est-ce que le projet tel quel va se réaliser demain ? Non, parce qu'on n'a pas le financement. Pour faire une analogie, c'est un peu comme si vous obtenez un permis de construire pour un bâtiment, sans en avoir le financement. Vous pouvez avoir un permis de construire pour un bâtiment, sans avoir le financement pour le faire votre projet, sauf que pour un bâtiment, la durée du permis est maximum de 3 ans. Dans le cas qui nous occupe, il n'y a pas de durée de validation d'autorisation de construire, si vous nous l'accordez ce soir. Donc, en réalité, on aurait en cas de vote positif de votre Conseil, une autorisation de réaliser ce projet sans financement.

Ce projet, on l'a dit, il doit évoluer sur un certain nombre de points, cela sera l'objet de l'amendement qu'on propose à ce Conseil, parce que les choses changent, parce que on a identifié déjà un certain nombre de pistes d'optimisation du projet, est-ce que c'est grave, par rapport aux oppositions. J'entends avec étonnement qu'on ne pourrait pas lever une opposition au motif d'un risque de recours. Je trouve cela assez étonnant, assez particulier, les oppositions portent sur un projet dans son état actuel, on peut les lever, si des

modifications importantes du projet interviennent dans les étapes dans les années à venir, bien sûr qu'elles feront l'objet d'enquêtes complémentaires et potentiellement, de nouvelles oppositions ou pas, si les modifications vont dans le sens d'un certain nombre d'interventions sur le projet actuel.

C'est donc une nuance très importante d'accepter ce projet, d'octroyer une autorisation de les réaliser en sachant qu'on n'en pas le financement et qu'il ne sera pas en tout cas réaliser tel quel, ce n'est pas du tout la même chose que de le classer purement et simplement, sans aucune suite. C'est un projet qui a beaucoup de qualités, qui a quelques défauts probablement qui ont été relevés ce soir, mais je crois que tous ces éléments et les défauts qui ont été relevés peuvent encore évoluer et c'est très important d'obtenir cette autorisation pour marquer cette étape de projet.

Donc, je vous incite vraiment à valider ce projet, à lever les oppositions et les étapes ultérieures, l'étalement de ce financement, tout ça, ce sont des sujets ouverts. Parlons finances, priorisations, quand on viendra avec le premier crédit pour la première étape de ce projet, mais s'il-vous-plaît, pas ce soir.

### **M. Remo KUONEN demande la parole :**

J'ai un peu de problème avec la façon de procéder et la façon dont on interprète certaines choses.

On nous a dit un crédit d'études a été voté à l'unanimité pour approfondir la possibilité pour mettre en place un centre qui soit approprié à la circulation routière, aux piétons, etc. Et, on se réfère sans cesse à cette unanimité qui a été admise en 2019.

Ce soir, on nous dit, mais votez ce projet, vous ne vous engagez à rien, vous aurez l'occasion ultérieurement de décider ce que vous voulez. Or, on n'arrête pas de nous référer à des décisions antérieures. Et on continue maintenant à nous dire, mais prenez une décision, cela ne vous engage à rien. Alors qu'on vient de nous dire, vous avez voté à l'unanimité en 2019, alors maintenant, franchement vous devez poursuivre dans la même veine. Voilà, moi j'ai un petit peu de problème avec cette manière d'agir et cette manière d'interpréter les choses.

### **M. Gil REICHEN demande la parole :**

Je peux comprendre la préoccupation exprimée par M. Kuonen.

J'aimerais dire que dans cette manière qui est liée encore une fois plutôt à une base légale, qui nous permet de distinguer la validation d'un projet avec la validation de son financement, il y a, de la part de la Municipalité, aucune espèce d'intention ou de volonté de mettre une pression sur votre Conseil et de venir vous dire, ah, vous avez voté ce projet, maintenant vous devez suivre avec le financement. Et comme c'est bien joli de le dire, mais cela ne suffit pas, on a voulu l'écrire dans notre amendement qui sera discuté tout à l'heure. C'est de dire, c'est une étape clé de valider le projet, mais ce n'est à l'évidence pas l'étape définitive, à l'évidence pas. Parce qu'on n'a pas le financement, on pourra rediscuter de l'étalement de ce financement, oui les 50 millions, ils font peur, moi je comprends, la préoccupation de priorisation. Mais 50 millions répartis sur 10 ans, cela change déjà la donne et à partir de quand, cela change aussi la donne.

Je pense qu'il y a un véritable enjeu et une volonté de pouvoir rediscuter un certain nombre, pas l'ensemble du projet, un certain nombre de points de détails du projet, mais importants, des optimisations, on en a cité quelques-unes dans notre amendement, on discutera tout à l'heure. Pour le chemin des Roches, on voit qu'il y a une possibilité de diminuer fortement les emprises sur les propriétés privées, donc aussi le coût du projet, on a identifié la campagne Guillemain, on empiète sur la propriété communale pour le coup, mais on pourrait peut-être faire mieux, tout cela c'est des ajustements, je dirais, ce n'est pas des remises en question complètes du principe du projet, c'est des ajustements



qui permettent de l'optimiser et qu'il faut se donner le temps de faire avant de venir avec la première tranche de ce crédit.

Je crois vraiment, qu'il faut que vous sachiez qu'il n'y a pas de volonté, là, derrière de vous dire, ah, maintenant vous avez accepté le projet, vous ne pouvez plus dire non ; vous pourrez toujours le faire, vous l'avez déjà fait du reste plusieurs fois, je crois que c'est la liberté du Conseil qui avait refusé par exemple le bâtiment du Prieuré, alors qu'il avait voté le projet, cela restera possible. Le travail qu'on doit faire entre deux, c'est d'évaluer et de démontrer ces pistes d'optimisation du projet et quelle est la première tranche d'investissements la plus pertinente et à quel moment. Un vote positif ce soir permet de faire tout cela et c'est pour cela, que c'est très important pour nous.

**Mme Sophie CUENDET DU ROY demande la parole :**

Quel débat !

Je crois que ce qui nous rallie, en tout cas ce soir, tous, c'est notre volonté, notre besoin de faire un projet à la Clergère, cela c'est indéniable, cette Clergère est en effet dans une situation qui est médiocre et qui demande à être révisée.

Le problème dont on traite ce soir, c'est son ampleur, l'ampleur du projet qui nous est proposé et son coût, sans parler évidemment de la péjoration de situations individuelles, de tous ceux qui habitent autour de cette place et autour de Rochettaz et des Roches, pour qui il y aura des modifications substantielles.

La question que je me pose maintenant, c'est de me dire mais comment est-ce qu'on passe de l'alignement sur les objectifs à un alignement sur les moyens, qui conduisent à une possibilité réelle d'exécuter et de réaliser ce projet. Ce qui apparaît clairement au terme de ces débats ce soir, ce qui est nouveau, c'est qu'en fait, en mettant cet amendement à la conclusion 3, en fait on s'expose à retarder encore et encore le projet, puisqu'à chaque fois on va revoter sur des nouveaux projets, on s'expose à de nouvelles oppositions, et donc, finalement, moi j'ai le sentiment, mais je fais peut-être ma blonde ce soir, que ce projet, finalement, il ne va jamais se réaliser, parce qu'on ne va que faire de le reporter et ouvrir des possibilités d'oppositions nouvelles. M. le Syndic vient de nous le dire, on n'est pas à l'étape définitive. On aura encore des nouvelles étapes. On va devoir republier et moi, je me demande si on ne ferait pas mieux dans l'objectif de réaliser rapidement un projet sur cette Clergère, de dire ok, on renonce pour l'instant, on fait un projet plus simple, efficace qui ait des finances raisonnables et qui nous permette surtout de rallier l'ensemble de ce Conseil et l'ensemble de la population derrière son exécution, qui sera d'autant plus rapide. Merci pour votre écoute.

**M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :**

Je voudrais répondre et avant de parler de l'amendement, c'est le cœur de la discussion qui va suivre, en fait c'est là l'enjeu de la soirée.

Ce que vous dites Mme Cuendet, c'est exactement ça, c'est comment on peut réaliser ce qui fait consensus, la place de la Clergère, mais en même temps, sans tout remettre à plat et sans tout abandonner, l'ensemble des études qui ont déjà été menées. En fait, pour moi, c'est cela l'enjeu de cet amendement, l'amendement de la Municipalité, c'est de se donner la possibilité de réétudier finement, peut-être que cela va aboutir à une enquête complémentaire, mais peut-être pas, certaines étapes et de réétudier le phasage, peut-être de rajouter et de ne pas faire 4 étapes, mais plutôt 8 étapes. Et puis au final, le projet dans son ensemble de Paudex à Lausanne, ne se réalisera jamais, peu importe, mais au moins que l'on ne reparte pas de zéro, parce que de repartir de zéro, on n'est pas près de le faire, donc s'il y a une volonté d'avancer sur la Clergère, tout comme cela a été discuté dans les 2 commissions, de réétudier ou de remettre en question tel ou tel aspect du projet, l'amendement de la Municipalité accentue encore ce qui était déjà présent dans la

conclusion originale, oui, on donne la possibilité au Conseil, de concert avec la Municipalité, via la Commission d'urbanisme, de réétudier et de requestionner certains aspects fondamentaux du projet, mais sur une base qui est celle sur laquelle vous avez à vous prononcer aujourd'hui, pas sur une feuille blanche, parce que là évidemment, on ne va recommencer à zéro.

**Le Président :**

Visiblement la parole sur le fond du préavis n'est plus demandée. La discussion est close.

Je vous propose de passer à la levée des oppositions. Puis ensuite, nous passerons à la discussion sur les amendements proposés par la Municipalité, au vote sur ces amendements et au final, le vote sur les conclusions du préavis.

Nous passons aux oppositions, que nous allons lever l'une après l'autre, dans l'ordre de la liste de l'annexe du préavis. Nous avons 30 oppositions, deux ont été retirées. Nous allons les prendre dans l'ordre.

**M. Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Je m'excuse, mais pour un problème de procédure, je pense que l'acceptation ou non des amendements proposés par la Municipalité risquent de conditionner non seulement la conclusion 1, mais également la conclusion 2 qui concerne la levée des oppositions.

Pour moi, pour la Municipalité, je pense qu'il est indispensable que ces amendements soient votés d'abord, puis ensuite on revotera les conclusions une à une.

**Le Président :**

Vous proposez, M. Zolliker, qu'on traite en premier les 2 amendements proposés par la Municipalité aux conclusions du préavis, qu'ensuite on lève les oppositions et qu'on vote sur les conclusions du préavis amendées, c'est votre proposition ?

**M. Marc ZOLLIKER :**

Oui, M. le Président.

**M. François LOGOZ demande la parole :**

Je crois que l'on doit procéder selon le préavis qui nous est présenté, traiter d'abord les amendements, vous avez raison, ensuite la conclusion 1, puis ensuite la conclusion 2 qui est la levée des oppositions. Cela ne sert à rien de lever les oppositions, à discuter des oppositions, si on n'a pas admis la conclusion 1.

**Le Président :**

Je vous propose qu'on passe aux amendements proposés par la Municipalité.

*3. de conditionner le financement ultérieur de la réalisation du projet à la présentation préalable, par la Municipalité, des études de variantes sur différents secteurs du projet (Pl. de la Clergère, Ch. des Roches, Av. du Tirage, Campagne Guillemin) visant à limiter au minimum les emprises sur les parcelles privées et à optimiser le coût de réalisation des travaux y compris, le cas échéant, en redéfinissant le nombre d'étapes et leur ampleur financière.*

Et, conclusion 4, nouvelle :

*4. d'associer régulièrement la commission d'urbanisme au développement de ces variantes.*

Est-ce que la parole est demandée sur ces amendements proposés par la Municipalité aux conclusions du présent préavis ?

**M. Philippe SLAMA demande la parole :**

Peut-être que je me suis trompé, mais mon collègue parlait de d'abord voter sur la conclusion 1, avant de discuter de la 3 et de l'amender.

**Le Président :**

On parlait d'abord de soumettre au vote les amendements de la Municipalité, d'ouvrir la discussion sur ces amendements.

**M. Philippe SLAMA :**

Donc on va voter le point 3, avant le point 2 et on repart au point 1.

D'habitude on passe point par point et si on a des amendements, on les présente au moment du point concerné. Je ne comprends pas vraiment pourquoi aujourd'hui comme d'habitude passer à travers les oppositions et au final les conclusions.

Est-ce qu'on n'ouvre pas aujourd'hui la porte à ce que demain, quand on fait des plans d'affectation, on va changer le cours des choses, puis parler dans un ordre qui n'est pas celui qui est habituel, c'est-à-dire de suivre le préavis, les oppositions et les conclusions du préavis, on commence ici par les amendements d'une conclusion. Je laisse à la Présidence le soin de décider de la procédure, mais cela m'étonne que cela change.

**Le Président :**

M. Slama, dès le départ, j'ai expliqué la manière dont j'allais procéder.

**M. Gil REICHEN, demande la parole :**

Ce qui n'est peut-être pas habituel, c'est que la Municipalité amende son propre préavis. Mais logiquement, avant de prendre les conclusions, comme l'a dit M. Logoz tout à l'heure dans l'ordre, comme la Municipalité elle-même propose de modifier ses propres conclusions, il faut faire voter le Conseil sur ces modifications. Et après, on reprend dans la validation, le point 1, les oppositions, si le point 1 est accepté. Il n'y a rien d'étrange dans cette procédure. Nous on a rajouté une nouvelle conclusion dans le préavis, il faudrait que le Conseil vote cette modification et après, on les prend dans l'ordre comme c'est le cas habituellement. Evidemment, si le Conseil refuse le projet, cela n'a plus de sens de voter les suivantes.

**M. Jean-Marc PASCHE demande la parole :**

Moi, j'ai une question relative à l'art. 89 al. 1 du règlement du Conseil, qui dit :

*« La discussion étant close, le Président propose l'ordre dans lequel il entend faire voter. En cas de contestation, l'Assemblée se prononce ».*

Je ne sais pas si on est dans un cas de contestation, mais il me semble que si on a 2 ou 3 options pour savoir comment procéder, on pourrait faire simplement ce que dit l'article, l'Assemblée se prononce.

**Le Président :**

Vous proposez que l'Assemblée se prononce sur la procédure, c'est bien cela ?

**M. David CONTINI demande la parole :**

Cette proposition ne me paraît pas nécessaire, parce que si on lit un peu plus loin, l'art. 89 al. 3 nous dit :

*« Dans tous les cas, les sous-amendements sont mis aux voix en premier lieu, puis les amendements, les uns le cas échéant, opposés aux autres, enfin la proposition principale amendée ou non ».*

De toute façon, on doit commencer par les amendements, peu importe si on change l'ordre.

**Le Président :**

Ce que je vous propose, pour qu'on puisse ce soir prendre des décisions en toute connaissance de cause, c'est de traiter les amendements de la Municipalité, que vous ayez la possibilité de les accepter ou de les refuser et, le cas échéant, vous aurez la possibilité ensuite de lever les oppositions, tout en sachant si les amendements de la Municipalité ont été acceptés ou non.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole sur les amendements de la Municipalité ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Nous allons passer au vote sur l'amendement pour la conclusion 3, reformulée, et la conclusion 4, nouvelle, que je vous ai lues tout à l'heure.

Je vous propose de prendre vos boîtiers de vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : les amendements sont acceptés par 56 oui, 27 non, 2 abstentions.**

Nous allons passer à la conclusion 1 du préavis 23-2024 :

1. d'adopter le projet de réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et de la partie Ouest de l'av. de Rochettaz : Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8), soumis à l'enquête publique du 22 octobre au 22 novembre 2021 ;

Nous passons au vote sur cette conclusion 1.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : la conclusion 1 est refusée par 49 non, 38 oui, 2 abstentions.**

Nous passons à la conclusion 2 et au traitement des oppositions une par une, la parole pourra être demandée pour chacune des oppositions.

A la fin des oppositions, vous aurez la possibilité de vous exprimer sur la conclusion 2 du préavis.

**Oppositions**

**1. Mme Manon Delisle**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**2. SDIS Ouest Lavaux**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**3. Bâloise Asset Management SA**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**4. Roland Savary Immobilier SA**

L'opposition a été retirée.

**5. Ville de Lausanne - Direction des Services industriels**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**M. Philippe SLAMA demande la parole :**

Je sais bien que toute le monde a envie que cela se termine, mais rassurez-moi, on n'est pas en train de lever les oppositions ? on va revoter plus tard ? C'est bien cela ?

**Le Président :**

Nous passons en revue les différentes oppositions, vous avez la possibilité de prendre la parole, on les lève, puis ensuite on votera sur la conclusion 2 du préavis.

**M. Philippe SLAMA :**

Autour de moi, on se pose la question si on en train de les lever, parce que d'habitude c'est ce qui se passe.

**Le Président :**

Si vous demandez la parole sur cette opposition, il y aura vote, mais étant donné que votre intervention ne concerne pas la levée de cette opposition, je considère que c'est une parole de forme.

**6. Régie Braun SA**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**7. M. et Mme Charles et Laetitia Trojman**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**8. M. Michel Dupont**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**9. Jorimmob Sàrl (opposition écopoint)**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**10. Jorimmob Sàrl (opposition fenêtres)**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**11. Mme Anne Grandjean**

**12. SR17 SA**

**13. M. et Mme Alan et Doris Etherington**

**14. M. Manuel Barbaz**

**15. M. et Mme Olivier et Aleksandra Jeanneret**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**16. FIR VD SA (opposition formulée par feu M. Marcel Vaney)**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**17. MM. et Mme Christian, Sacha et Marie-Noëlle Martinez**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**18. Mme Brigitte Maillard**

**19. Gérance Robert Crot & Cie**

**20. M. et Mme Pierre et Christiane Pahud**

**21. M. Alain Gaillard et Mme Silvia Gaillard-Jakob**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**22. Me Jérôme Bénédic - Swisssanto Anlagestiftung (av. de Lavaux 35)**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**23. Mme Cinzia Giannardi**

**24. Mmes Juliane Mayor et Sidonie Mayor Baumann**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**25. M. José-Luis Naharro**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**26. Copropriété Rochettaz 6 - p.a. Mme Nicole Ongari**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**27. M. Pierre-Yves Grosjean et Mme Claudia Maradan**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**28. Mme Paulette Duvoisin**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**29. M. Jean-Marc Duvoisin**

L'opposition a été retirée

**30. Me Daniel Guignard - M. et Mme Patrick et Shaena Tambourgi**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**31. Me Jérôme Bénédict - Swisscanto Anlagestiftung (ch. du Pré de la Tour 7)**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**32. Association Transports et Environnement**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**33. Mayor & Cie SA**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous allons donc voter sur la conclusion 2 du préavis :

de faire sienne les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions et observations maintenues

**M. Yassin NOUR demande la parole :**

Je demande le vote nominal sur le prochain vote, les conclusions du préavis.

**Le Président :**

Est-ce que 5 personnes soutiennent la demande de M. Nour pour le vote nominal ?

C'est manifestement le cas.

**M. David CONTINI demande la parole :**

Il m'a semblé voir une opposition émanant de Mme Paulette Duvoisin, épouse de Jean-Marc Duvoisin, qui est ici présent, je demande à ce qu'il se récuse pour ce vote. Je vous remercie.

**Le Président :**

Oui, M. Contini demande la récusation de M. Jean-Marc Duvoisin. Je demande à M. Duvoisin, est-ce qu'il souhaite le faire par lui-même ou est-ce qu'on souhaite faire un débat sur la proposition de récusation de M. Jean-Marc Duvoisin ?

**M. Philippe SLAMA demande la parole :**

Il faudrait d'abord savoir si la demande M. Contini est pour cette opposition ou sur toutes les autres oppositions de la conclusion ? On ne peut pas demander à M. Duvoisin de se récuser sur toutes les autres levées d'oppositions. On est d'accord ?

**Le Président :**

On vote sur la conclusion 2 qui est de faire siennes les différentes oppositions que nous avons traitées une par une, en l'occurrence ici le vote porte sur l'ensemble des oppositions. La demande de récusation porte uniquement sur la conclusion 2.

**M. Philippe SLAMA :**

Nous ne voterons pas ce soir sur la levée de chaque opposition. Nous n'avons pas la possibilité de nous prononcer sur ces oppositions.

**Le Président :**

Nous venons de passer en revue chaque opposition, il était donc possible de prendre la parole pour chacune des oppositions, si quelqu'un prenait la parole sur une opposition, on aurait voté sur la levée de l'opposition, maintenant nous sommes au bout de la lecture du traitement des oppositions, nous sommes à la conclusion 2 du préavis et nous sommes face à une demande émanant d'une personne du Conseil, je soumetts au débat cette demande, à moins que M. Duvoisin souhaite se récuser par lui-même.

**M. Jean-Marie MARLETAZ demande la parole :**

Moi, j'ai beaucoup de peine à comprendre pourquoi une opposition qui est signée de Paulette Duvoisin doit faire l'objet de la récusation de son mari. A mon avis, ce n'est pas les mêmes personnes.

**Le Président :**

Je ne prends pas parti sur la question, mais effectivement chaque personne du Conseil peut demander un débat et la récusation d'un de ses membres, s'il n'y a pas de prise de parole sur la question de la récusation, on propose simplement de voter sur la proposition de récusation de M. Duvoisin, en l'occurrence on peut prendre nos cartons orange. Celles et ceux qui appuient cette demande de récusation le font en levant leur carton. Avis contraire ? Abstention ? Avec une majorité d'avis contraire et quelques abstentions, cela semble clair, la demande de récusation de M. Duvoisin a été rejetée.

**Mme Muriel THALMANN demande la parole :**

Ce n'est pas une question de votation, c'est une question de conflit d'intérêts. S'il y a un conflit d'intérêts, la personne doit se récuser, s'il n'y a pas de conflit d'intérêts, elle ne récusé pas. Cela ne se vote pas. Et, en fait, les proches des personnes qui déposent une opposition doivent se récuser. C'est tout et c'est la règle. Merci.

**Le Président :**

Nous avons déjà eu dans ce Conseil ce genre de discussions, on a quand même pris le parti, nous sommes dans une ville où toutes et tous, nous sommes proches potentiellement de certains projets, on a effectivement eu déjà des cas comme celui-là, on n'a jamais eu à trancher sur une récusation, mais effectivement elle peut être demandée par le Conseil et le Conseil s'est prononcé, en tout cas pour moi, par rapport à cet élément-là.

Je vous propose de passer sur le vote de la conclusion 2 :

de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions et observations maintenues.

**M. Phillipe SLAMA demande la parole :**

On a déjà eu lors de notre dernier conseil, une demande de vote nominal, de temps en temps en politique on gagne, de temps en temps en politique on perd, cela devient un peu récurrent, moi, je vous propose de s'apaiser sur ce vote, au lieu d'afficher comme un mur de la honte, ou un mur de la fierté, les votes de chaque conseiller, d'aller dans le secret, pour que chacun puisse, comme dans les urnes, exprimer son bon sentiment.

Sauf erreur, selon le règlement, ce n'est ni à moi, ni à ceux qui proposent le vote nominal de choisir par eux-mêmes, je crois que cela va être confronté l'un à l'autre et puis comme ça on décide comme on vote. On a tous des propositions.

**Le Président :**

Est-ce qu'il y a 5 personnes qui appuient votre proposition ? C'est manifestement le cas.

Nous avons donc 2 propositions : une pour un vote à l'appel nominal et une pour le vote à bulletin secret. Selon l'art. 91 de notre Conseil : en présence d'une demande de votation au scrutin secret et d'une demande de vote à l'appel nominal, le conseil décide de la procédure par un vote à main levée.

Celles et ceux qui appuient la proposition d'un vote à l'appel nominal le font en levant leur carton orange. Je vous remercie.

Celles et ceux qui appuient la proposition d'un vote à bulletin secret le font en levant leur carton orange. Je vous remercie.

Je me tourne vers les scrutateurs, c'est clairement la majorité pour la demande d'un vote à bulletin secret, selon l'art. 91.

Je vous prie de me laisser quelques instants pour une concertation avec le Bureau sur la manière de procéder.

Les scrutateurs sont en train de vérifier que l'ordinateur de vote peut bel et bien être préparé pour un vote à bulletin secret, il faut que l'on confirme que cela sera vraiment secret, donc je vous demande encore quelques instants de patience.

Le vote électronique n'a encore jamais été utilisé pour vote à bulletin scrutin secret, mais la possibilité existe. Par mesure de prudence et pour éviter toute violation de la confidentialité, on va vous proposer un premier vote de test sur un objet bidon. Vous aurez la possibilité de voter oui ou non, on va s'assurer que le système garantit l'anonymat, puisque cette fonctionnalité n'a jamais encore été utilisée, elle est prévue dans le système, mais étant donné que cela n'a encore jamais été utilisé, je voudrais vraiment qu'on ne commette pas d'impair.

On va vous préparer une question sur la neige, vu la météo du jour : est-ce que vous aimez la neige ? c'est la question qui vous sera posée, avec la possibilité de répondre comme de coutume par oui ou par non ou abstention.

Est-ce que vous aimez la neige ?

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : vous aimez la neige par 41 voix, 30 non, 15 abstentions.**

Effectivement, aucun nom n'apparaît, le vote secret est respecté



Les scrutateurs préparent cette fois le vote réel, je les remercie grandement pour leur efficacité sans faille, vote sur la conclusion 2 du préavis, que je vous répète encore une fois :

de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions et observations maintenues.

Le vote à bulletin secret est ouvert. Le vote est clos.

**Le résultat du vote : la conclusion 2 du préavis 23-2024 a été refusée par 52 non, 36 oui, 1 abstention.**

Nous passons maintenant au vote de la conclusion 3 telle qu'amendée par la Municipalité que je vais vous relire :

*3. de conditionner le financement ultérieur de la réalisation du projet à la présentation préalable, par la Municipalité, des études de variantes sur différents secteurs du projet (Pl. de la Clergère, Ch. des Roches, Av. du Tirage, Campagne Guillemin) visant à limiter au minimum les emprises sur les parcelles privées et à optimiser le coût de réalisation des travaux y compris, le cas échéant, en redéfinissant le nombre d'étapes et leur ampleur financière.*

J'ai bien compris tout à l'heure que vous avez tous les deux exprimés que les votes sur les prochaines conclusions soient à bulletin secret ou par un appel nominal, est-ce que vous maintenez cette demande ?

Est-ce que 5 personnes appuient la demande du vote nominal ? C'est le cas.

Est-ce qu'il y a au moins 5 personnes qui appuient la demande à bulletin secret ? C'est le cas.

Nous allons donc maintenant départager la manière de vote, est-ce que nous votons à l'appel nominal ou est-ce que nous votons à bulletin secret ?

Merci de prendre vos cartons orange.

Celles et ceux qui approuvent le vote nominal le manifeste en levant leur carton orange ? Je vous remercie.

Celles et ceux qui approuvent le vote à bulletin secret le manifeste à leur tour en levant leur carton orange ? Merci.

Manifestement, il y a une majorité pour le vote au bulletin secret pour cette conclusion 3 amendée.

Merci encore à nos scrutateurs qui font preuve d'une maîtrise parfaite de cet ordinateur de vote, tout cela dans des temps records.

Le vote à bulletin secret est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : la conclusion 3 amendée est refusée par 51 non, 37 oui, 1 abstention.**

Nous passons au vote sur la dernière conclusion du préavis, la conclusion 4, nouvelle, 4. d'associer régulièrement la commission d'urbanisme au développement de ces variantes

Est-ce qu'à ce stade, on considère, compte tenu des votes précédents que vous maintenez une demande de vote à bulletin secret ? On y va pour un scrutin secret ? Est-ce que je vous fais revoter sur le choix ? Cela m'avait l'air manifestement d'être clair. S'il n'y a pas d'opposition de procéder de la sorte, je vous propose qu'on parte sur le scrutin secret selon la proposition faite et acceptée à la majorité tout à l'heure.

Le vote à bulletin secret est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : la conclusion 4 amendée est refusée par 45 non, 41 oui, 3 abstentions.**

Mme Carinne DOMINGOS reprend sa place sur la scène en tant que scrutatrice. Pendant le traitement de ce préavis, elle s'était faite remplacer pour pouvoir intervenir depuis son groupe.

**2.2 Préavis 24-2024 Assainissement du bruit routier - Publication des décisions d'allègement conformément à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) - Périmètre hors « Poste - Samson-Reymondin » et hors « PP8 » - Levée des oppositions**

**Le Président :**

J'invite Mme Sophie Cuendet du Roy, Présidente de la Commission ad hoc, à venir présenter et commenter son rapport.

**Mme Sophie CUENDET DU ROY :**

Le débat qui nous préoccupe pour ce préavis est celui de savoir si nous sommes d'accord de lever les oppositions de certains de nos citoyens de manière à permettre à la commune de déployer son plan d'assainissement du bruit routier et de mettre en œuvre des mesures efficaces et proportionnelles qui permettront de répondre aux objectifs légaux qui lui sont imposés par le droit fédéral.

La commission ad hoc a constaté que nos concitoyens opposants auraient souhaité que les mesures proposées par la Municipalité au Canton soient encore plus fortes, mais néanmoins au-delà des obligations légales.

Notre commission a dès lors considéré que les mesures proposées sont proportionnelles, efficaces et qu'elles remplissent les obligations légales imposées par la loi fédérale à la commune. Raison pour laquelle nous avons voté à l'unanimité la levée des oppositions.

Je rends notre Conseil attentif au fait que le plan d'assainissement du bruit routier répond à un objectif principal de protection de la santé public.

Les trois mesures proposées par la commune visent à cette protection : il s'agit de la pose de revêtements absorbants, du passage à 30 km/h la nuit dans toute la commune, sachant que tous les quartiers sont déjà à 30 à l'heure, et du remplacement des fenêtres d'un certain nombre de bâtiments.

La commission vous encourage donc à emboîter son pas pour répondre à ces impératifs et à approuver la levée des oppositions, pour permettre la mise en œuvre du plan d'assainissement du bruit routier. Je vous remercie

**Le Président :**

A nouveau, ce préavis est en plusieurs parties, nous allons voter l'entrée en matière, puis nous ouvrirons la discussion sur le fond de ce préavis, ensuite nous passerons en revue les différentes oppositions et enfin, nous voterons sur la conclusion du préavis.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ? Ce n'est pas le cas.

Conformément à l'art. 80 de notre règlement, j'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement

sur l'entrée en matière proprement dite. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière du préavis, je vous propose d'utiliser vos cartons orange.

Celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

J'ouvre à présent la discussion sur le fond. La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close

Nous allons maintenant passer en revue les différentes oppositions, c'est 15 oppositions moins une, et une observation retirée.

Je vais ouvrir la discussion sur chacune de ces oppositions, si la parole n'est pas demandée, on passe à la suivante et à la fin on votera sur la conclusion 1 du préavis qui porte sur la levée des oppositions, c'est la seule conclusion soumise dans ce préavis 24-2024.

**3.3.1. Opposition de MM. Christophe Bonnard et Thierry Martin, respectivement président et trésorier de la SI Le Jardin des Désertes SA, av. des Désertes 24**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**3.3.2. Opposition de Mme Susanne Etter, propriétaire de la parcelle sise av. de Villardin 1**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**3.3.3. Oppositions de MM. Maurice Tardy et Pierre Loth, av. Général Guisan 43**

M. Pierre Loth a retiré son opposition.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**3.3.4. Opposition de M. Alain Toscan, av. de Villardin 16**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**3.3.5. Opposition de M. et Mme Stéphane et Ludivine Winiger, av. des Alpes 4**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**3.3.6. Opposition de Me Rolf Ditesheim pour la PPE Rennier 11 et ses copropriétaires, Mmes et MM. Marie-Thérèse Nagel Petrucci, Béatrice Ditesheim, Rolf Ditesheim et Marc Ditesheim**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**3.3.7. Opposition de M. Fabrice Nicolier, administrateur de la PPE RESIDENCE PULLY LA FORET - bd de la Forêt 51 A**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**3.3.8. Opposition de M. Roberto Bullani et de Mme Lucie Favre, bd de la Forêt 12**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**3.3.9. Opposition de Mme Brigitte Guerlais et de M. Jean Tercier, av. des Désertes 17**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**3.3.10. Opposition de M. Romain Pilloud, secrétaire général de l'Association Transport et Environnement (ATE) - Section Vaud**

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous avons une observation, elle a été retirée.

Nous passons à la phase suivante, soit le vote sur la conclusion du préavis 24-2024,

que je vous lis :

1. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions ~~et à l'observation~~ maintenues.

L'observation a été retirée. De facto, nous supprimons ce mot dans la conclusion. Est-ce que cela vous convient ? Cela semble le cas et nous passons au vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : le préavis 24-2024 est accepté à l'unanimité par 72 oui, 4 non, 1 abstention.**

Les résultats s'affichent à l'écran.

**2.3 Préavis 25-2024 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2024  
2<sup>ème</sup> série - Crédit demandé CHF 326'600.00**

**Le Président :**

J'invite Mme Anne schranz, rapportrice de la Commission des finances, à venir présenter et commenter son rapport.

**Mme Anne SCHRANZ :**

Cette année, pas de poésie automnale pour introduire la 2<sup>ème</sup> série de crédits supplémentaires. Droit au but. 13 demandes de crédits pour la plupart modestes, 7 questions de la Commission des finances, toujours attentive, une annexe intéressante de la DJAS sur le financement du Transport Handicap, une faute de frappe dans la conclusion et la somme de CHF 326'600.00 approuvée à l'unanimité par la Commission des finances. A votre tour donc, d'accorder ces crédits supplémentaires à notre Municipalité.

**Le Président :**

Nous sommes dans l'entrée en matière pour ce préavis 25-2024.

La parole est-elle demandée uniquement sur l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote sur l'entrée sur l'entrée en matière du préavis, je vous propose d'utiliser vos cartons orange.

Celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond de ce préavis.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons donc au vote sur les conclusions de ce préavis, que je vous lis :

vu le préavis municipal N° 25-2024 du 2 octobre 2024,

vu le rapport de la Commission des finances,  
décide :

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2024, 2<sup>ème</sup> série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 326'600.00.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : le préavis 25-2024 est accepté par 71 oui, 3 non, 1 abstention.**

## **2.4 Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles**

### **Postulat 13 (2021-2026) de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts « La nouvelle rue de la Poste - Promouvoir le commerce et la convivialité »**

#### **Le Président :**

La parole est-elle demandée suite à cette réponse de la Municipalité ?

#### **M. Gérald CUCHE demande la parole :**

Je me permets de prendre parole au nom d'une majorité des cosignataires du Postulat 13 de cette législature. Nous sommes partiellement déçus de la réponse de la Municipalité à notre postulat.

En ce qui concerne le marché hebdomadaire qui serait implanté sur la rue de la Poste, vous nous faites part d'un certain nombre d'inconvénients qui sont liés à la fermeture totale de la circulation le vendredi matin sur cette artère. D'autres localités l'ont déjà fait avant nous sans que cela ne provoque trop de complications, l'exemple le plus proche de chez nous concerne le centre-ville de Lausanne, à la rue Centrale, fermée au trafic les jours de marché, avec un certain succès.

D'autre part, vous mettez en doute l'arrivée de nouveaux commerçants et qu'ils soient en nombre suffisant pour occuper l'espace, sans qu'aucune démarche n'ait été entreprise. Votre raisonnement réfléchit uniquement en mode « fonctionnaire » concernant l'utilisation de l'espace, mais pas du tout en mode « business » concernant l'attractivité et l'animation du centre.

Contre ce préavis négatif, nous nous inclinons. Cependant, vous nous faites part de la possibilité de déplacer certains commerçants exploitant un véhicule utilitaire sur des places de stationnement le long de la rue de la Poste. Ce pourrait être un début qui permettrait de récupérer l'accessibilité du parking de la Gare, par exemple, pour offrir une zone de stationnement aux véhicules d'exposants, etc.

Notre postulat demande de promouvoir le commerce et la convivialité sur la rue de la Poste, vous y répondez partiellement si vous ouvrez la possibilité d'installer des commerçants avec véhicules utilitaires ou autres petits stands en occupant les places de stationnement sur le côté nord de la rue de la Poste et ceci sans supprimer la circulation routière. N'oublions pas que nous souhaitons apporter de l'animation dans cette rue, un vendredi matin par semaine. Il s'agit donc maintenant de faire le nécessaire pour attirer de nouveaux commerçants.

En ce qui concerne le marché trimestriel, vous répondez favorablement à cette nouvelle idée d'un événement sur la rue de la Poste alors fermée au trafic, certes seulement deux fois par année. Nous avons bien pris note de vos constats organisationnels d'un tel événement et du soutien logistique et financier que la commune pourrait apporter.

Pour ma part je suis conscient du nombre d'heures de travail qui sont à consacrer à un nouvel évènement, j'en en fait tout récemment l'expérience lors de la journée internationale des aînés du 1er octobre dernier avec une participation entre 450 et 500 personnes.

Vous nous faites part que PPB est intéressée par cette idée, ce qui est très réjouissant et que son comité a proposé de rechercher une personne pour prendre en main cette organisation, avec le soutien des services communaux. Au terme des premiers échanges, PPB s'est associé le concours d'un mandataire externe et réfléchit avec lui à diverses solutions pour l'organisation d'une première édition en 2025, aux alentours de la rentrée scolaire. En cas de succès, 2 éditions annuelles pourraient ensuite être organisées.

Nous rappelons que les cosignataires suggèrent en outre à la Municipalité de mettre en place un groupe de réflexion ouvert aux membres du Conseil communal et pourquoi pas, à d'autres personnes intéressées par la mise sur pied d'un tel évènement au bénéfice de toutes les couches de notre population. Merci de votre attention

## **2.5 Propositions individuelles**

### **2.5.1 Réponse de la Municipalité à l'interpellation « Tâches du greffe municipal et répartition des tâches entre les scrutateurs et le greffe municipal »** de Mme Karine Hirsch-Lorenz et consorts

#### **M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :**

Lors de la séance du 30 octobre 2024, Madame la Conseillère communale Karin Hirsch-Lorenz Blarer a soumis à la Municipalité l'interpellation susmentionnée, cosignée par Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers Nathalie Lude, Lena Yersin, Pascal Kotté, Marco Torti, Stephan Margelisch et Pierre-Marie Favre.

La Municipalité y répond comme suit.

L'acquisition d'un système de vote électronique découle de la motion déposée par M. le Conseiller communal Dimitri Simos lors de la séance du 9 décembre 2020. La Municipalité, par le préavis 05-2022, a répondu à cette motion en proposant au Conseil communal de faire l'acquisition du matériel actuellement utilisé. Cet objet avait été adopté à une large majorité lors de la séance du 13 avril 2022.

La question de la gestion de cet outil avait été étudiée à ce moment-là et le préavis précité indiquait que le Bureau du Conseil communal serait seul en charge de la gestion du système de vote. Il était précisé qu'avant chaque séance du Conseil communal, le Bureau serait chargé de préparer la séance dans le logiciel SunVote conformément à l'ordre du jour.

De plus, en cas de modification de l'ordre du jour ou de soumission d'amendements au cours de la séance, le responsable désigné par le Bureau devrait directement procéder aux changements nécessaires dans le logiciel afin de permettre son utilisation pour effectuer les votes. Si ces tâches n'incombent effectivement pas aux scrutateurs à la lecture de l'art. 30 du Règlement du Conseil communal comme le relève les interpellateurs, la préparation des séances du Conseil communal figure dans le cahier des charges de la Secrétaire du Conseil. La Municipalité, attachée au principe de séparation des pouvoirs, considère qu'il ne serait pas judicieux qu'un employé communal lui étant subordonné soit en charge de la gestion du système utilisé pour voter sur les préavis qu'elle soumet au Conseil communal, ceci afin d'éviter tout amalgame en cas d'erreur ou de problème. Elle

considère au contraire qu'il appartient au Bureau du Conseil de s'organiser comme il l'entend, comme prévu lors de l'adoption du préavis 05-2022.

Sondées à ce sujet, toutes les villes du Canton qui utilisent un système de vote similaire indiquent pratiquer de cette manière. On peut également préciser que le système utilisé à Pully, SunVote, l'est également dans de nombreuses autres communes du Canton Epalinges, Payerne, Moudon, Crissier, etc. et qu'il rencontre une très large adhésion de ses utilisateurs.

Au vu de ces informations, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Karine Hirsch-Lorenz Blarer et consorts.

### **La Président :**

La parole est-elle demandée suite à la réponse à cette interpellation ? Ce n'est pas le cas. la discussion est donc close.

## **2.5.2 Réponse de la Municipalité à l'interpellation « Pour de la transparence dans la situation du parascolaire à Pully » de Mme Karine Hirsch-Lorenz**

Lors de la séance du 30 octobre 2024, la Conseillère communale Karine Hirsch-Lorenz Blarer a interpellé la Municipalité au sujet de la transparence dans la situation du parascolaire à Pully en posant les 9 questions.

La Municipalité y répond comme suit dans une version allégée. Elle le fera dans une version plus complète sous la forme d'une communication distribuée lors de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2024.

### **1. Préambule**

En préambule, il est utile de rappeler que c'est la Loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) qui donne le cadre et le fonctionnement de l'accueil de jour de l'enfance. Celle-ci a plusieurs objectifs principaux :

- Offrir des places d'accueil suffisantes.
- Assurer la qualité des milieux d'accueil.
- Organiser le financement, notamment en instituant la Fondation pour l'accueil de jour des enfants la FAJE, qui joue un rôle central dans ce système et s'assure également du subventionnement des places d'accueil.
- Promouvoir l'égalité des chances et l'intégration sociale. Conformément à l'art. 27 LAJE, les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry (PPBL) ont décidé en décembre 2008 de constituer au 1er janvier 2009, l'Association du Réseau d'accueil de jour de PPBL (le Réseau PPBL), association de droit privé à but non lucratif régie par les articles 60 et suivants du Code Civil.

### **2. Réponses aux questions de l'interpellation**

#### **1. Quels sont les critères de priorité du réseau d'accueil et dans quelle hiérarchie ?**

Conformément à la LAJE art. 31 et aux conditions de reconnaissance minimales requises, un réseau d'accueil de jour pour être reconnu doit définir des critères de priorité, en cas d'insuffisance de places, tenant compte notamment du taux d'activité professionnelle des parents, de la situation sociale des familles et des besoins en accueil d'urgence, le Réseau PPBL applique les critères de priorité d'accès aux places d'accueil suivants : Réponse à l'interpellation de Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer – V2

- 1) Travail des deux parents, ou du parent dans le contexte d'une famille monoparentale, parents en formation ou parents en mesures d'insertion ;
- 2) Enfants déjà placés dans une structure du Réseau (continuité d'accueil) ;

- 3) Fratries (pour éviter que des parents n'aient à modifier leurs choix sur un plan professionnel) ;
- 4) Enfant nécessitant un accueil d'urgence ;
- 5) Critère de proximité, considérant que l'enfant accueilli dans son quartier ou dans sa ville pourra bénéficier de la continuité de l'accueil une fois scolarisé. Ces critères sont appliqués de manière uniformisée sur tout le périmètre du Réseau.

**2. La Municipalité estime-t-elle que les enfants domiciliées à Pully et dont les deux parents travaillent devraient bénéficier en priorité d'une place dans une structure d'accueil ? Dans le cas contraire, comment la Municipalité justifie-t-elle sa position ?**

La Municipalité estime que les critères de priorité d'accès aux places d'accueil tels que définis actuellement doivent prévaloir par rapport à un principe de priorité d'accès aux places basés sur la commune de domicile.

En effet, c'est ce principe même du Réseau qui permet aux habitants de chaque commune d'accéder aux places d'accueil disponibles dans tout le périmètre du Réseau indépendamment des territoires communaux.

Pour l'accueil parascolaire, ce principe est fondamental puisque la planification des enfants dans les structures d'accueil repose essentiellement sur l'organisation scolaire et le lieu de scolarisation dans les différents quartiers au sein de l'établissement scolaire de Pully, Paudex, Belmont. Ainsi, pour exemple, un enfant domicilié aux Monts-de-Pully scolarisé au collège de Belmont, sera accueilli à l'UAPE ou au réfectoire de Belmont. De même qu'un enfant de Paudex scolarisé à Mallieu sera en principe accueilli à l'UAPE La Parenthèse située dans le collège de Mallieu.

Néanmoins, on observe globalement que les élèves du primaire de Pully sont dans la plupart des cas enclassés dans la commune et dans ce contexte également accueillis dans les UAPE, APEMS et réfectoires de Pully.

**3. La Municipalité prévoit-elle de revoir les critères d'octroi ? Si oui, quelles sont les pistes de réflexions explorées à cet effet. Dans le cas contraire, pourquoi la Municipalité n'envisage-t-elle pas un réexamen des critères.**

La Municipalité ne peut pas modifier unilatéralement les critères d'accès aux places d'accueil du Réseau PPBL, définis collectivement par ses membres pour l'ensemble du Réseau.

Néanmoins, un projet de révision et d'adaptation de la base réglementaire du Réseau PPBL, réunissant une équipe de projet composée de représentants des institutions et des communes membres du Réseau est actuellement en cours. La mise en vigueur de ce nouveau règlement est prévue au 1er trimestre 2025.

Dans ce contexte, les critères généraux de priorités d'accès aux places ont fait l'objet d'analyses et de réflexions qui ont montré la pertinence des critères actuels, ceux-ci étant conformes à la loi puisqu'ils tiennent compte notamment du taux d'activité professionnelle des parents, de la situation sociale des familles, des besoins en accueil d'urgence. Ces critères feront néanmoins l'objet d'une reformulation plus actuelle.

En outre, l'application pratique de ces critères sera facilitée par l'implémentation, à terme, d'un système de pondérations de ceux-ci qui permettra de définir un ordre plus fin et précis des familles en liste d'attente.

**4. La commune de Pully a conclu un accord intercommunal avec les communes voisines en matière de structures d'accueil pré- et parascolaire. La Municipalité estime-t-elle que cet accord protège au mieux les intérêts de la population pulliérane aujourd'hui ?**



La Municipalité estime aujourd'hui encore que cet accord permet de garantir au mieux les intérêts des Pulliérannes et Pulliérans au même titre que ceux des autres communes membres puisqu'il s'inscrit justement dans le cadre légal et le fonctionnement de l'accueil de jour prévu par la LAJE et ses objectifs principaux.

En outre, comme mentionné précédemment, cet accord permet la mutualisation des places d'accueil entre les communes et l'optimisation de l'utilisation de celles-ci. Il permet également de répondre aux exigences de l'organisation de l'accueil parascolaire.

**5. Est-ce que la Municipalité entend demander une participation financière aux coûts de construction des APEMS de Jules Loth et Pierre d'Arvel aux communes membres du réseau ou l'entier des coûts doit être supporté par les Pulliérans ? Sinon, comment entend-elle demander une participation financière pour les coûts de construction des bâtiments ?**

La participation financière aux coûts de construction des structures d'accueil dans le Réseau par les communes membres est déjà prévue puisque le calcul du coût moyen de la prestation d'accueil (prix de revient d'une place d'accueil) qui sera facturé pour une place inclut déjà la part du loyer de la structure d'accueil.

Le financement d'une place d'accueil est assuré pour une partie par :

- Les parents qui paient un prix de pension en fonction de leurs revenus ;
- Les subventions cantonales ou fédérales ;
- Les subventions communales des communes de domicile des enfants placés (part communale).

Ainsi, par exemple, lorsqu'un enfant de Pully est accueilli en UAPE à Belmont, les parents sont facturés selon le tarif du Réseau PPBL en fonction de leurs revenus et la part communale est facturée à la Ville de Pully qui participe ainsi aux coûts de construction et d'exploitation de l'UAPE de Belmont et à l'inverse pour un enfant de Belmont accueilli à Pully.

**6. Est-ce que la liste d'attente est centralisée, respecte les critères annoncés et l'ordre de priorité en fonction du dépôt des demandes d'inscription ou des exceptions sont faites ? si oui, pour quelle raison ?**

La liste d'attente est effectivement centralisée au sein des institutions en charge de la gestion opérationnelle des structures d'accueil dans le Réseau PPBL, soit :

- La Fondation de l'enfance et de la jeunesse de Pully ;
- La Fondation pour les structures de l'enfance et de la jeunesse de Lutry ;
- La Commune de Belmont ;
- La Ville de Pully pour la Structure d'accueil familial de PPBL (mamans de jour)

Les listes d'attente sont régulièrement mises à jour et consolidées pour optimiser le placement des enfants, en tenant compte des disponibilités sur l'ensemble du Réseau.

Les critères de priorités d'accès aux places d'accueil du Réseau sont systématiquement appliqués par les personnes en charge du placement des enfants tenant compte des demandes des familles (jours de fréquentation demandés).

Il est utile de préciser qu'un projet de mise en place d'un Bureau centralisé pour le Réseau PPBL, d'un nouveau portail en ligne à l'intention des parents, d'un nouveau site Internet et de la liste centralisée est actuellement en cours. L'implémentation est prévue au 1er trimestre et permettra d'améliorer grandement la qualité et l'accessibilité des services liés à l'enfance pour les familles du Réseau.

**7. A quoi correspond l'achat de matériel et de fourniture pour plus de CHF 400'000.00 en 2023 (comptes 2023 de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse, FEJ) ?**

Les dépenses liées à l'achat de matériel et de fournitures englobent divers besoins opérationnels des 16 structures de la FEJ et de l'administration générale, tels que :

- Achat matériel et mobilier diverses unités : renouvellement matériel et mobilier (soumis à une usure accélérée ; les structures d'accueil collectif fonctionnent 11 heures par jour).
- Achat matériel et mobilier don Loterie Romande : rénovation et adaptation des locaux, pour garantir une conformité continue avec les exigences de l'OAJE et de l'OFCO, et renouvellement matériel, mobilier également.
- Fournitures, matériel et entretien : outils, fournitures et matériels nécessaires pour l'entretien des machines et des locaux.

Ces dépenses sont essentielles au bon fonctionnement et varient en fonction des besoins spécifiques de chaque structure et de l'ancienneté des locaux. La FEJ explore activement toutes les options de financement extérieures afin de limiter l'impact financier sur les budgets, notamment auprès de la Loterie Romande. C'est ainsi qu'en 2023, la Nurserie des Alpes a pu répondre aux normes de l'OAJE en concrétisant son projet d'adaptation et rénovation des locaux sans subventionnement supplémentaire de la part de la Commune.

**8. Que représente les frais généraux Pully/Paudex pour un montant de plus d'un demi- million ? Dans quelle proportion est-ce qu'il s'agit de frais pour la commune de Pully et lesquels (comptes 2023 de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse, FEJ) ?**

Les frais généraux concernent tant les structures de la FEJ que l'administration générale. Ils correspondent à différentes dépenses, autres que celles mentionnées ci-dessus, et incluent des frais tels que :

- Frais téléphones, informatique et frais de transport : coûts liés aux abonnements téléphoniques, à l'utilisation et à la maintenance des logiciels utilisés, ainsi qu'aux frais de transport liés aux trajets de navette entre certaines structures et collègues.
- Frais divers, langes, pharmacie et matériel éducatif : dépenses associées au matériel/produits d'hygiène liés aux changes et à l'achat de matériel spécialisé.
- Honoraires, frais expertise et outsourcing : coûts associés à des prestations ponctuelles réalisées par des spécialistes (honoraires architecte, avis juridique)
- Frais financiers et assurances : frais liés à des intérêts/frais bancaires, et aux assurances obligatoires liés aux locaux loués.

La répartition de ces frais se fait à deux niveaux.

1) Chaque structure a sa propre comptabilité, les frais sont répartis individuellement selon leur consommation dans chaque structure. C'est la commune qui a confié le mandat de gestion à la FEJ qui viendra couvrir la couverture de déficit par structure.

2) En ce qui concerne les frais de l'administration générale, ceux-ci sont refacturés à Pully, Paudex et Belmont selon une clé de répartition définie dans la convention de prestations, en fonction du nombre de places sous gestion et du nombre de collaborateurs sous gestion.

**9. La commune de Lutry a instauré un second service de repas à midi, afin d'optimiser la fréquentation des structures existantes. La Municipalité a-t-elle considéré cette possibilité pour pallier le manque de places dans ses structures d'accueil à midi ?**

La Commune de Lutry a effectivement mis en place deux services de repas pour les élèves de 1P-6P au temps de midi dans le réfectoire communal de Corsy.

Cette organisation vise à optimiser la prise en charge des 90 enfants accueillis dans cette structure pour les repas sur deux créneaux distincts, l'un consacré au repas et l'autre à des

activités proposées par des animateurs engagés spécifiquement à cette fin. Elle n'a pas pour but d'optimiser la fréquentation ou d'augmenter la capacité de la structure.

La Ville de Pully n'a pour l'heure pas instauré de systèmes à deux services de repas dans ses structures permettant d'optimiser la fréquentation si ce n'est au réfectoire secondaire du Collège Arnold Reymond où le service est assuré en continu durant la pause de midi au gré des présences des élèves et des horaires scolaires.

Les opportunités de mise en place d'accueil sur 2 services de repas au temps de midi seront étudiées en 2025.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité espère avoir ainsi répondu à votre interpellation et vous remercie de votre attention.

**Le Président :**

La parole est-elle demandée sur la réponse à cette interpellation ? Ce n'est pas le cas.

## **2.6 Divers**

### **2.6.1 Demande de la secrétaire pour la transmission des interventions écrites des conseillers pour le PV**

**Mme Francine MEDANA :**

Notre prochaine séance aura lieu le 4 décembre, ce qui me laisse qu'un délai très court pour la transcription du procès-verbal, cette séance étant à nouveau une longue séance, je remercie d'avance toutes celles et ceux qui sont intervenus ce soir avec une intervention écrite de bien vouloir me la faire parvenir, cela facilitera mon travail.

Et encore une fois, je réécoute tout, si vos propos oraux diffèrent de vos propos écrits, je fais la correction.

### **2.6.2 Question sur la réouverture de la route de Chenaule**

**Mme Géraldine PADEZ :**

Pourriez-vous me dire, M. Zolliker, pourriez-vous nous dire quand est prévue la réouverture de la route de Chenaule et de son pont ?

**M. Marc ZOLLIKER, demande la parole :**

Je crois que je peux vous répondre, la réponse vous la trouvez d'ailleurs dans le préavis que ce Conseil a voté, il y a relativement peu de temps.

Les travaux sur le pont sur l'autoroute sont pratiquement terminés, on va pouvoir rouvrir, mais c'est les travaux sur la route elle-même de la Chenaule qui vont commencer. L'accès pour la Piste Vita se fera par le nord. La route restera fermée jusqu'au début de l'automne 2025.

**Mme Géraldine PADEZ :**

Je me pose la question, est-ce qu'on n'aurait pas pu prévoir ces travaux en même temps que les travaux du pont ? parce que cela fera presque 2 ans de fermeture, c'est énorme pour arriver de l'autre côté, autant de mois.

**M. Marc ZOLLIKER :**

C'est une question à laquelle nous avons répondu dans le préavis, un accès par le sud était nécessaire pour les travaux du pont et pendant la durée des travaux, ce n'était pas possible de faire ces travaux en même temps. Je crois que vous trouvez toutes les réponses dans le préavis qui vous a été présenté, préavis que vous trouvez sur le site internet du Conseil.

**Le Président :**

Nous sommes toujours sous les « Divers », quelqu'un veut-il encore intervenir ? Ce n'est plus le cas.

On se retrouve le mercredi 4 décembre, attention à 18h00 ! pour la dernière séance de l'année 2024 avec au menu le budget, elle sera suivie du traditionnel repas de fin d'année. J'espère que vous n'avez pas manqué de vous inscrire par le lien qui vous a été donné.

Merci à toutes et à tous. Merci à nos scrutateurs et scrutatrices, aux membres du Bureau, bon retour dans vos foyers. La séance est levée. Il est 23h45.

Le Président :

La secrétaire :

Frédéric Bründler

Francine Medana